

# **Bibliothèques et traduction :** **Quelle présence des auteurs arabes dans les bibliothèques françaises ?**

*Compte-rendu du séminaire du 7 novembre 2009  
à la Bibliothèque de l'Institut du Monde Arabe*

co-organisé par Transeuropéennes/Traduire en Méditerranée, la Bibliothèque de l'Institut du Monde Arabe et le Ministère de la Culture et de la Communication,

avec le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication et de l'Institut du Monde Arabe.

## **Argumentaire du séminaire (rappel)**

Les bibliothèques donnent accès aux archives de la langue, des imaginaires, de la pensée. Elles sont fondamentales non seulement pour l'histoire, mais aussi pour toute entreprise de traduction et, plus amplement, pour toute entreprise de transmission des savoirs. De plus, dans une réflexion renouvelée sur les pratiques interculturelles, les bibliothèques sont appelées à jouer un rôle significatif, sur lequel il convient de s'interroger à partir de questions qui engagent le partage et le vivre ensemble.

Que l'on se penche, donc, sur la collecte systématique des archives d'auteurs, traducteurs, éditeurs, sur la mise à disposition des fonds imprimés et manuscrits, sur l'accès du plus grand nombre aux œuvres présentes et passées (originales et traductions), les bibliothèques ont une contribution fondamentale à apporter pour le développement linguistique, scientifique, culturel, de leur ville, pays, région, mais aussi dans le renforcement des liens sociaux. Elles peuvent ouvrir les archives d'une culture dans ses interactions avec les autres, se constituant en passeurs ou médiateurs. Elles peuvent éveiller le goût des altérités, en valorisant la présence des œuvres traduites dans les fonds et en proposant des ouvrages dans d'autres langues. Ainsi, s'agissant de faire connaître les œuvres de l'imaginaire et de la pensée venues du monde arabe, pour dépasser les images simplificatrices à travers lesquelles celui-ci est perçu, le rôle des bibliothèques pourrait paraître comme allant de soi.

Mais tel est-il le cas ? Quelle est la place des auteurs arabes dans les bibliothèques françaises ? Quelles sont leurs politiques d'acquisition en la matière ? Quels sont les choix effectués pour la mise à disposition des fonds, et quels sont leurs enjeux ?

## **Objectifs**

Proposée en octobre 2008, dans le cadre des Etats généraux culturels euro-méditerranéens et du projet « Traduire en Méditerranée », cette journée de travail initiée par *Transeuropéennes* et l'Institut du Monde Arabe entend poser des jalons pour un travail qui sera par la suite élargi et amplifié sous différentes formes, dans une perspective incluant l'Europe, la Méditerranée, l'ensemble des pays arabes.

Plus spécifiquement, il s'agit de nourrir la réflexion sur les pratiques et échanges culturels et les flux de traduction entre la France et les pays arabes, et valoriser le rôle que les bibliothèques sont susceptibles d'y jouer ; favoriser le développement d'une véritable politique de la traduction de l'arabe vers le français et la diffusion et la promotion des auteurs traduits dans les bibliothèques ; contribuer à la connaissance des auteurs de langue arabe en France ; favoriser le développement de programmes de recherche sur le dialogue interculturel dans les institutions patrimoniales.

## **Conclusions générales**

1. *Il n'y a pas vraiment de politique d'acquisition des auteurs arabes, en traduction ou en arabe, dans les bibliothèques françaises. Les exceptions à cet état de fait sont liées aux compétences personnelles des acteurs, à la capacité des bibliothécaires à convaincre leurs collègues et leur institution, plus rarement à une démarche collective et construite sur la durée.*
2. *Cette absence de politique d'acquisition s'explique par l'absence de compétences linguistiques et, plus*

*largement, culturelles : la traduction met en jeu des mondes et des cultures dont les bibliothécaires ne sont pas toujours familiers. Si les compétences s'en vont, en cas de mouvement de personnel, c'est tout le fonds dont la collecte, voire la présentation, se trouve suspendu.*

*La présence des auteurs arabes dans les bibliothèques françaises, notamment en langue arabe, se heurte aussi à des problèmes techniques, qui doivent recevoir des solutions techniques. Les outils de traitement posent des difficultés importantes, soulignées par de nombreux intervenants.*

*Dans le même temps, la question des outils recouvre toujours celle des choix politiques, des décisions sur les priorités et les financements : que choisit-on de financer, de proposer, de privilégier ? La situation présente résulte également de choix institutionnels, tant au niveau de la bibliothèque que de ses autorités de tutelles.*

*Toutefois, les discussions ont permis de mettre en évidence que l'on est dans un processus en marche, que des évolutions existent, et qu'elles demandent à être identifiées, pensées et encouragées. Des logiques de synergie entre bibliothèques peuvent y contribuer.*

- 3. Lorsqu'il existe des fonds d'auteurs arabes, ils sont marqués par une prédominance de la littérature (et plus particulièrement de la poésie), au détriment des sciences humaines et sociales et de la pensée critique. Les auteurs arabes qui écrivent dans ces domaines sont invisibles en France.*
- 4. On note également une prédominance des auteurs du Maghreb ou d'une littérature sur le Maghreb au détriment des autres composantes du monde arabe. La perception des auteurs arabes paraît liée aux langues de l'immigration plus qu'à un intérêt large pour la culture arabo-musulmane et pour l'arabe comme langue de culture.*
- 5. Les ouvrages bilingues ont une grande importance pour apprendre à connaître les auteurs arabes à partir d'une double familiarité avec les langues française et arabe (familiarité bien sûr variable). La question du bilinguisme des ouvrages et des publics est très importante pour l'édition et elle importe également pour l'ouverture à de nouveaux publics.*
- 6. Plus largement, c'est la question de la visibilité même des auteurs arabes qui a été soulignée. Celle-ci n'est pas d'abord liée aux outils techniques, mais elle résulte des impensés de la société. Le rapport d'une culture dominante à des cultures subalternes continue de travailler non seulement la perception que les lecteurs français ont de la hiérarchie entre les langues et entre les littératures, mais aussi la perception que les populations immigrées ont d'elles-mêmes. Les bibliothèques sont susceptibles de tendre un miroir valorisant à des publics qui se sentent (et sont en effet) exclus. Les bibliothèques ont une fonction de reconnaissance, dont elles doivent s'emparer. Paradoxalement, cette reconnaissance passe par une banalisation de la langue, la littérature et la pensée arabes comme parties prenantes du paysage français.*
- 7. Il n'y a pas de visibilité sans médiation, ou plutôt, sans action : au-delà de la constitution des fonds et de l'organisation de l'offre, l'action dirigée vers les populations, visant à les amener à lire l'arabe ou les traductions, à entendre l'arabe (la nécessité d'entendre les langues dans les bibliothèques a été évoquée à plusieurs reprises : il faudra développer ce thème des bibliothèques sonores), permet la transmission. On ne peut pas penser les problématiques abordées sans une réflexion forte sur la transmission et ses conditions.*

*A l'issue de ce séminaire, qui constitue la toute première étape d'un travail de plus longue haleine, il convient de dégager quelques pistes de travail à poursuivre :*

- a. Il importe de poursuivre la démarche d'ouverture d'un espace de rencontre, d'échanges et de recherche, dans une perspective de l'intérêt général.*
- b. Ce travail devrait tenir une double préoccupation : travailler sur les impensés identifiés au cours*

*du séminaire ; analyser les conditions techniques, de formation et de diffusion liées à l'acquisition et à la présentation de l'offre des auteurs arabes. Comment, par exemple, la mise en place des outils numériques, souvent évoquée, et d'autre part, le rôle de plus en plus reconnu de la transmission orale comme composante de la vie de la bibliothèque, peuvent-elles donner lieu à de nouveaux modes de travail et de relation ?*

- c. *Des perspectives comparatives méritent également d'être ouvertes, autour de trois questions :*
- *Le statut des auteurs arabes en France est-il si différent de celui des auteurs d'autres langues ? La réflexion de cette journée pourrait être mise en perspective avec des questionnements plus larges, particulièrement en lien avec la Mission recherches et technologie du ministère de la Culture.*
  - *De même, il conviendrait de s'interroger plus largement sur la place et l'accessibilité des œuvres traduites, et sur la manière dont elles sont abordées globalement par les bibliothèques (comme une composante de l'offre en français).*
  - *Sur les rapports entre bibliothèques et territoires, et leur incidence sur la composition des collections, il conviendrait aussi d'élargir l'horizon comparatif proposé, notamment à d'autres pays européens.*

# Le séminaire

## Participants

**Abderrahim Afarki**, bibliothécaire, Bibliothèque publique d'information (BPI) ;  
**Soraya El-Alaoui**, chercheuse, chargée du bulletin d'information, IISMM-Ecole des Hautes études en sciences sociales (EHESS), Paris ;  
**Olga Andriyanova**, doctorante, Université Paris I .  
**Tayeb Ould Aroussi**, directeur de la Bibliothèque de l'Institut du Monde Arabe (IMA) ;  
**Mokhtar Taleb Bendiab**, directeur général de l'Institut du Monde Arabe (IMA) ;  
**Salouha Bakalti**, Bibliothécaire, Médiathèque de Boulogne-Billancourt ;  
**Jalila Bouhalfaya**, bibliothécaire principale de la Bibliothèque de l'Institut du Monde Arabe (IMA) ;  
**Gabriel Calvez**, bibliothécaire, Bibliothèque municipale de Rennes ;  
**Philippe Chevrant**, conservateur de bibliothèque, Bibliothèque nationale de France (BnF) ;  
**Jean-Marie Comte**, directeur du département Littérature et arts, Bibliothèque nationale de France (BnF) ;  
**Christophe Dessaux**, chef de la Mission de la Recherche et de la Technologie (MRT), Ministère de la Culture et de la Communication (MCC) ;  
**Agnès Dumont-Fillon**, conservateur de bibliothèque, Bibliothèque Buffon, Paris ;  
**Christiane Garnero Morena**, consultant développement territorial et enseignante à l'ENSA, Lyon et Strasbourg ;  
**Ghislaine Glasson Deschaumes**, directrice de *Transeuropéennes* ;  
**Sylvie Grange**, conservateur du patrimoine, Ministère de la Culture & de la Communication, DMF ;  
**Laure Lahaye**, Chargée de collections en arabe, Bibliothèque nationale de France (BnF) ;  
**Marion Laurence Lhuillier**, bibliothécaire, Bibliothèque Municipale Internationale de Grenoble ;  
**Xavier North**, délégué général à la Langue française et aux Langues de France (DGLFLF), Ministère de la Culture et de la Communication (MCC) ;  
**Renata Pannekoucke**, bibliothécaire, Bibliothèque Municipale de Montreuil ;  
**Véronique Poirier**, conservateur, Bibliothèque publique d'information (BPI), DIE ;  
**Louisa Smâïl**, Responsable acquisitions LO, Bibliothèque de l'Institut du monde arabe (IMA)  
**Naoufel Souissi**, assistant qualifié de conservation, réseau des bibliothèques, Amiens Métropole ;  
**Emmanuelle Suné**, bibliothécaire, Bibliothèque publique d'information (BPI), secteur Son et autoformation ;  
**Slimane Tounsi**, médiateur en bibliothèque, Bibliothèque de Villejuif ;  
**Emmanuel Varlet**, traducteur, Lyon ;  
**Laurence Veyssier**, bibliothécaire, Bibliothèque Municipale Couronnes, Paris ;  
**Mohamed El Yamani**, bibliothécaire, enseignant, traducteur, Bibliothèque de l'IMA ;

## Introductions

**Tayeb Ould Aroussi** a exprimé sa joie pour la tenue de cette rencontre à la bibliothèque de l'IMA, rencontre qui rejoint totalement la mission de l'Institut pour faire connaître la culture et la civilisation arabes. Il a remercié la revue *Transeuropéennes* en la personne de sa directrice Mme Ghislaine Glasson Deschaumes, ainsi que le Ministère de la Culture et de la Communication (MCC) en la personne de Christophe Dessaux. Il a ensuite cédé la parole à M. Taleb Bendiab, Directeur général de l'IMA pour inaugurer le séminaire regroupant des responsables et des professionnels du livre.

**Mokhtar Taleb Bendiab** a rappelé la contribution fondamentale des bibliothèques au développement linguistique, scientifique et culturel et au renforcement des liens sociaux ; elles peuvent ouvrir les archives d'une culture dans ses interactions avec les autres et éveiller le goût des altérités en valorisant la présence des oeuvres traduites et en proposant des ouvrages dans d'autres langues. S'agissant de faire connaître les oeuvres de l'imaginaire et de la pensée venant du monde arabe, et afin de dépasser les images simplificatrices à travers lesquelles celui-ci est perçu, le rôle des bibliothèques pourrait être

déterminant. Mais est-ce le cas ? Quelle est la place des livres arabes dans les bibliothèques françaises ? Quelles sont leurs politiques d'acquisition ? Quels sont les choix effectués pour la mise à disposition des fonds ? Et à quels enjeux sont-elles confrontées ? Ces questions, parmi tant d'autres, devaient être débattues lors de cette journée, par des bibliothécaires, éditeurs, auteurs, médiateurs, auxquels échoit la noble et délicate mission de passeurs de la culture.

Mokhtar Taleb Bendiab a remercié Ghislaine Glasson Deschaumes d'avoir pris l'initiative de cette journée, ainsi que le MCC, d'avoir organisé cette journée avec l'Institut du Monde Arabe. Il a souhaité à tous la bienvenue à l'IMA et présenté ses vœux de plein succès pour les travaux qui devaient y être menés.

**Christophe Dessaux** a d'abord transmis les excuses de Jean-François Chaintreau, le Délégué au développement et aux affaires internationales du MCC, qui n'a pu être présent. Il a rappelé la démarche, centrée sur la thématique de l'interculturalité et du dialogue interculturel, qui est celle du MCC et de la Mission de la Recherche et de la Technologie qu'il dirige.

Quels en sont les enjeux ? Pour le MCC, il s'agit d'anticiper son action, de contribuer à une meilleure compréhension de la complexité de notre société et de ses implications pour les politiques culturelles, en particulier dans les institutions chargées de les mettre en œuvre (notamment les bibliothèques). Les questions qui se posent sont les suivantes : Comment les institutions traitent-elles la diversité culturelle des sociétés actuelles ? En quoi la médiation culturelle est-elle aussi un instrument de dialogue interculturel ? Quel impact le dialogue interculturel a-t-il sur les pratiques de médiation des institutions culturelles ? Dans le contexte de la mondialisation, il y a un enjeu de prise en compte des apports des différentes civilisations aujourd'hui et dans l'histoire. Leur présence se manifeste de multiples façons souvent devenues imperceptibles, dans les mots, les arts, les monuments, les stéréotypes aussi, ou plus tangibles : les livres sont un mode explicite de circulation des savoirs.

Ces évolutions sont encore accélérées aujourd'hui par la révolution numérique, point auquel le MCC porte une attention toute particulière : elle a un impact sur les accès aux savoirs, donc sur l'offre des institutions culturelles, qui doivent se repositionner dans le monde numérique et dans les nouveaux usages qui naissent (la récente étude du Département des études, de la prospective et de la statistique du MCC sur les pratiques culturelles des Français a montré cette évolution) ; elle a également un impact sur les métiers... Elle représente un enjeu en termes de diversité linguistique : Christophe Dessaux a cité le titre d'une étude publiée par la Délégation générale à la Langue française et aux Langues de France : « la langue au cœur du numérique ».

Dans ce contexte, le MCC s'est engagé dans une série d'actions liées au thème de l'interculturalité et du dialogue interculturel. Il s'agit bien sûr de poursuivre des réflexions engagées depuis longtemps sur les thèmes de la démocratisation culturelle ou de la démocratie culturelle, mais aussi d'aller au-delà, alors que de nouvelles perspectives sont aujourd'hui ouvertes – Christophe Dessaux a cité la « Convention UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles » de 2005, entrée en vigueur en 2007 ; mais aussi la nouvelle impulsion donnée par l'Année européenne du dialogue interculturel en 2008, ainsi que par des initiatives telles que le programme « Traduire en Méditerranée » porté par l'association Transeuropéennes. Enfin, il l'a répété, la numérisation est une priorité du MCC, qui se transcrit dans les programmes visant à constituer une offre publique de contenus numériques en ligne et l'élaboration de corpus numérisés (notamment dans les bibliothèques : on pense à Gallica à la BnF), mais aussi à la mise en œuvre d'outils européens tels qu'Europeana.

Tout cela a conduit le MCC à mettre en place depuis l'année dernière un groupe de travail sur le thème du « Dialogue interculturel dans les institutions patrimoniales : musées, archives, bibliothèques » ; six séances se sont tenues en 2008-2009, avec des professionnels et des chercheurs, auxquelles certains des participants à la journée du 7 novembre ont d'ailleurs participé. Les travaux du groupe de travail ont permis de répondre aux attentes en termes de connaissance, et aux attentes en termes d'échanges : entre institutions et chercheurs, mais aussi entre institutions de divers horizons. Ils ont aussi montré les difficultés, voire les obstacles culturels ou matériels, les incompréhensions qui apparaissent au sein même des affirmations de « dialogue interculturel », d'où la nécessité de développer des recherches et d'impliquer les acteurs.

Ils ont souligné le rôle important des bibliothèques : un rôle de valorisation des œuvres traduites pour sensibiliser le public à la diversité culturelle, qui se traduit par des politiques d'acquisition (en langues

originales et en traductions), et de formation aux diverses langues et cultures, mais aussi dans des choix de classement, d'indexation, de mise à disposition, de mode de valorisation des fonds. Les bibliothèques peuvent aussi avoir un rôle d'impulsion des traductions par le recensement et l'expression des besoins : la bibliothèque est un lieu de traduction par excellence.

Christophe Dessaux a toutefois rappelé qu'il faut tenir compte de la diversité des contextes : les acteurs et les rôles peuvent varier selon les pays, et pour la MRT il est important d'avoir une approche globale et transversale ; il faut aussi tenir compte du continuum créé aujourd'hui par le numérique. Dans ce contexte, la MRT attend de ce séminaire qu'il nourrisse la réflexion en impliquant fortement les institutions patrimoniales ; et les bibliothèques sont au cœur de ces réflexions par le rôle qu'elles jouent dans les échanges entre mondes différents, entre langues et cultures proches ou lointaines. La MRT recherche aussi une réflexion transversale, au-delà du rôle spécifique des bibliothèques, afin de voir, dans ce que les bibliothèques apportent, ce qui peut être généralisé.

Christophe Dessaux a invité les participants à ce séminaire à rejoindre le groupe de travail sur le Dialogue interculturel de la MRT. Il a enfin remercié vivement Ghislaine Glasson Deschaumes pour le soutien qu'elle apporte à ce groupe de travail, et Hélène Hatzfeld, qui l'anime, et qui aurait aimé être présente à ce séminaire.

**Ghislaine Glasson Deschaumes** a remercié l'IMA et l'équipe de la bibliothèque pour l'organisation de cette journée, ainsi que Christophe Dessaux pour avoir resitué le contexte de recherche qui est celui du MCC sur les questions interculturelles. Elle a rappelé la position de *Transeuropéennes*. *Transeuropéennes* est d'abord une revue internationale de pensée critique, fondée en 1993, et, après une pause, en cours de relance en ligne en quatre langues (français, anglais, arabe et turc). C'est une revue qui travaille aux frontières et dans la construction du lien avec les pays partenaires de l'Union européenne, notamment la Turquie et les mondes arabes. Cette revue a toujours construit son travail en lien avec l'action ; elle a développé depuis 1993 des programmes de coopération culturelle internationale, dans les Balkans au cœur des conflits des années 1990, et en Méditerranée, notamment en développant la question de la traduction comme permettant de dépasser une conception un peu creuse du dialogue interculturel telle qu'elle était développée à la suite de la première guerre du Golfe, puis du 11 septembre.

A l'aide du concept de « Traduire entre les cultures », *Transeuropéennes* a essayé de poser la question de ce qui est *entre* quand on traduit, du *reste*, des intraduisibles, mais aussi de tout ce qui n'est pas traduit et nous empêche de mieux nous connaître et nous comprendre, de confronter véritablement les différences, voire les différends, et de mettre à jour ce qui est commun. Le travail de *Transeuropéennes* s'est orienté à partir de 1999 vers les enjeux de traduction, avec, à partir de 2006, dans le cadre des Ateliers culturels Europe-Méditerranée-Golfe initiés par le Ministère des Affaires étrangères, le développement d'un grand projet, Traduire en Méditerranée, qui vise, sur les dix années qui viennent, à développer de manière structurante les flux de traduction en Méditerranée.

Quatre grands axes de travail ont été définis :

1) Il s'agit d'abord de dresser un état des lieux de la traduction dans la région, afin de déterminer les manques, et de comprendre ce que nous disent ces manques sur nous-mêmes ; cet état des lieux sera mené en partenariat avec la Fondation Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures, avec un rendu fin 2010-début 2011 en termes de recommandations pour les politiques culturelles des années à venir.

2) Le deuxième volet est la mutualisation des savoirs : il y a un déficit de compétences en traduction dans la région, mais aussi un manque de mutualisation des savoirs. Or les bibliothèques étaient historiquement – que l'on pense par exemple aux bibliothèques de l'époque abbasside – des lieux de recherche et de traduction. Il s'agit de rouvrir des tels lieux collectifs, notamment dans le domaine des sciences humaines et sociales, qui permettraient d'élaborer des outils communs, des vocabulaires, qui seraient mis à disposition des traducteurs. La mutualisation des savoirs est aussi une démocratisation des savoirs.

3) Le troisième axe est celui de la diffusion des traductions : oui, il y a des œuvres traduites, mais sont-elles accessibles ? Comment cet accès est-il organisé ? Quel accès et quelle visibilité les libraires, les bibliothèques et avant tout, les éditeurs, donnent-ils aux œuvres traduites ?

4) En novembre 2008, dans l'atelier de lancement du projet « Traduire en Méditerranée » à

Marseille, une réflexion plus particulière a été engagée sur le lien des bibliothèques et de la traduction, dont cette journée est une première pierre. Sont associées à cette réflexion la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc, la Bibliothèque d'Alexandrie, de grandes bibliothèques universitaires en Turquie, en Italie et ailleurs. L'idée de ce séminaire est de commencer à apporter des éléments à la réflexion sur ce que peut être un lien substantiel entre les bibliothèques et les œuvres traduites, entre les bibliothèques et la circulation des idées et des œuvres, entre les bibliothèques et la question du lien avec les autres langues, imaginaires, modes de représentation.

Ghislaine Glasson Deschaumes a vivement remercié les personnes présentes d'avoir accepté de participer à cette démarche pilote, singulière : poser la question de la traduction dans les bibliothèques, de la présence des auteurs arabes dans les bibliothèques, ne va pas de soi. Il a fallu convaincre certains des participants qu'il n'était pas nécessaire d'être spécialiste des langues orientales pour participer à un tel débat, mais qu'au contraire il s'agissait de réfléchir, à partir d'une approche généraliste des savoirs et de l'imaginaire, à la place des auteurs arabes dans les bibliothèques françaises.

Le travail de cette journée emprunte, en termes de méthodologie, au groupe de recherche de la MRT dont Christophe Dessaux a présenté les grandes lignes, et qui était pensé à partir des questions de l'acquisition, de l'offre au public, de la formation, et des acteurs en général. Cette journée se concentre, elle, sur deux questions : celle des politiques d'acquisition (état des lieux, critères d'acquisition, et surtout : comment développer la réflexion sur les politiques menées par les bibliothèques ?) et celle de la mise à disposition des fonds (les enjeux, la valorisation des fonds de traductions, etc.).

**Jalila Bouhalfaya** a présenté la bibliothèque de l'IMA. La bibliothèque tire sa mission de celle de l'Institut : faire connaître la culture et la civilisation arabo-musulmanes. Elle s'efforce de favoriser, à travers un choix raisonné de collections multilingues et multidisciplinaires, tant la découverte du monde arabe que la connaissance approfondie de sa culture, de son histoire et de son présent. Si elle met à la disposition de son lectorat les sources arabes classiques, elle se tourne de façon délibérée vers la période contemporaine. Elle s'efforce de satisfaire les besoins des spécialistes, mais aussi un public plus large, en proposant un éventail de choix peu commun aux autres bibliothèques spécialisées.

La bibliothèque de l'IMA, ce sont d'abord des espaces, caractérisés par une architecture particulière (conçue par le grand architecte français Jean Nouvel), moderne, mais qui reflète certains aspects de l'architecture arabo-musulmane – Jalila Bouhalfaya a évoqué la Tour des livres, une particularité architecturale qui s'élance du premier étage au septième et qui rappelle l'architecture du minaret de la mosquée de l'ancienne ville de Samara en Irak.

La bibliothèque de l'IMA, c'est aussi un accès libre et gratuit aux collections, sans aucune formalité d'inscription, exception faite d'une partie des collections (ouvrages rares, précieux) conservée en réserve pour des raisons de sécurité, et pour la consultation de laquelle il est demandé de produire une pièce d'identité. Malheureusement, depuis quelques années, la consultation se fait uniquement sur place : au moment de l'ouverture au public en 1987, il existait un service de prêt. Celui-ci a été arrêté pour des raisons budgétaires et de restructuration d'activités en 1991. Une réflexion est actuellement en cours pour relancer le Prêt dans le cadre d'une réflexion plus large portant sur la modernisation de la bibliothèque et la mise en place de nouveaux services au public. Le Prêt à domicile permettra de toucher un public plus large, car l'absence de service de prêt a ancré le public dans un profil majoritairement universitaire (chercheurs, enseignants, étudiants).

La bibliothèque de l'IMA, ce sont aussi des outils de travail et de traitement de l'information particuliers : une classification spécifique, un *thesaurus* bilingue et bi-alphabétique, ainsi qu'un fichier d'autorités qui permet d'établir les vedettes auteurs.

Ce sont également des publications : bibliographies thématiques, dossiers documentaires, catalogues de fonds particuliers, répertoires d'adresses ou encore recueils de nouvelles d'auteurs arabes traduites en français pour la première fois ; des expositions didactiques qui présentent des pans de la littérature arabe classique ou encore des aspects de la littérature contemporaine.

Enfin, l'IMA voulait, lors de son ouverture, toucher le grand public ; or il s'avère que le lectorat de la bibliothèque est majoritairement universitaire (60% d'étudiants, 10% d'enseignants). Plus de 67% des sondés affirment se rendre à la bibliothèque de l'IMA dans le cadre de leurs études; 40% s'y rendent pour des recherches personnelles. Le public réside à hauteur de 50% à Paris et 35% en région parisienne ; toutefois, un lecteur sur vingt vient de l'étranger, ce qui témoigne du rayonnement de la bibliothèque de l'IMA,

établissement unique en Europe qui attire un certain nombre de chercheurs européens. Le niveau d'études est très élevé avec une connaissance de plusieurs langues ; plus de la moitié du public de la bibliothèque maîtrise la langue arabe. La fréquentation est relativement assidue pour une bibliothèque spécialisée puisqu'elle enregistre un peu plus de 100 000 entrées par an.

### **Première séquence**

#### **Les politiques d'acquisition des fonds : état des lieux, critères d'acquisition, perspectives**

**Ghislaine Glasson Deschaumes** a invité les représentants des bibliothèques à présenter leurs fonds, et la place qu'y tiennent les auteurs arabes, en langue originale et en traduction et les stratégies d'acquisition concernant ces derniers.

**Jalila Bouhalfaya** a présenté la politique d'acquisition de la bibliothèque de l'IMA. La politique d'acquisition a poursuivi deux objectifs fondamentaux : 1) couvrir autant que possible les différents domaines du savoir en relation avec le monde arabe : c'est une démarche encyclopédique ; 2) refléter le plus fidèlement possible le paysage éditorial arabe, français et européen sur le monde arabe : c'est ce qui constitue l'équilibre des fonds par langue. Le développement inégal de l'édition entre pays et les politiques éditoriales des entreprises d'édition se répercutent sur la composition des fonds de la bibliothèque, et génèrent par conséquent des disparités dans la couverture des champs du savoir. Dans un contexte de concentration du secteur, la prégnance des critères de rentabilité dans l'édition occidentale favorise largement certains domaines, en particulier la sociologie, l'anthropologie et surtout la politique, au détriment de la littérature, des sciences religieuses et de l'histoire. Toutefois, contrairement à la France où les grandes entreprises éditoriales continuent de publier des livres sur des sujets assez pointus concernant le monde arabe et l'islam, dans le monde anglo-saxon et en Espagne, cette fonction est surtout dévolue aux presses universitaires, très actives d'ailleurs.

La littérature, les sciences religieuses et l'histoire sont en revanche plus couvertes par l'édition arabe, qui rencontre depuis une quinzaine d'années des difficultés de rayonnement et se caractérise par une activité relativement désordonnée. La baisse du lectorat dans les pays arabes, constatée dans les différents rapports du PNUD, pousse certaines des plus grandes maisons d'édition arabes à pratiquer l'édition à compte d'auteur, et à publier des livres qui marchent moins mal. Ainsi, les livres d'art sont quasiment absents de leurs catalogues, et quand elles en publient, c'est souvent dans les langues occidentales – en français dans les pays du Maghreb et au Liban, en anglais en Egypte et dans les autres pays du Moyen-Orient.

Ces données expliquent les disproportions en matière d'acquisition entre les différentes langues, et la prédominance dans certains secteurs d'une langue sur une autre. Par exemple, pour les sciences sociales, le fonds de monographies de la bibliothèque de l'IMA est à 70% en langues occidentales, et 30% environ en langue arabe. Pour ce qui est de la littérature, la tendance s'inverse, avec 31% pour les langues occidentales, et 69% pour l'arabe.

Quant à la politique d'acquisition à proprement parler, elle est élaborée au sein d'un comité, qui se réunit régulièrement pour recadrer les axes généraux et discuter d'achats précis, et permettre d'épauler les responsables d'acquisition. Ce comité favorise le croisement des approches et la collégialité des décisions. La politique d'acquisition de la bibliothèque de l'IMA se base sur les principes généraux suivants : 1) la spécialisation sur l'aire géographique arabe, avec cependant l'acquisition d'ouvrages généraux sur le monde musulman, dans les domaines de l'art islamique et de la religion. En effet, beaucoup de personnes viennent à la bibliothèque de l'IMA en pensant trouver des ouvrages sur la Turquie ou sur l'Iran : mais la bibliothèque est spécialisée sur le monde arabe, et non sur le monde musulman non arabe. Cependant il y a quelques exceptions, puisque l'on ne peut évoquer, par exemple, l'art islamique en se restreignant au monde arabe.

Les autres principes de la politique d'acquisition de la bibliothèque de l'IMA sont : 2) l'encyclopédisme : la bibliothèque couvre tous les domaines de la connaissance ; 3) la couverture de la période contemporaine de façon résolue ; 4) le multilinguisme, avec bien sûr une prédominance des langues française et arabe ; pour ce qui est des autres langues occidentales, elles ne sont retenues que pour les domaines peu ou pas couverts par l'édition française.

Concernant les traductions, la mission de la bibliothèque de l'IMA étant de faire connaître la culture

arabe, elle acquiert les traductions vers le français d'auteurs arabes ; si la traduction française n'existe pas, elle acquiert les traductions vers l'anglais ou vers d'autres langues occidentales, comme l'espagnol. A l'inverse, elle n'acquiert pas les traductions vers l'arabe d'oeuvres occidentales, malgré les demandes épisodiques qui en sont faites, car cela n'entre pas dans le cadre de sa mission générale de faire connaître la culture arabe. Dans le domaine de la littérature, elle acquiert les textes en arabe, les traductions en français ou dans d'autres langues occidentales, mais aussi les oeuvres d'auteurs arabes d'expression française.

Actuellement, une réflexion est menée sur une nouvelle politique d'acquisition qui prenne en compte les transformations du paysage documentaire parisien et l'offre d'information sur l'internet. La BnF n'est pas loin de l'IMA et dispose d'un fonds arabe ; la Bulac (Bibliothèque universitaire des langues et civilisations, qui va regrouper plusieurs bibliothèques, notamment celle de l'INALCO) va ouvrir ses portes en 2011. L'objectif est toujours de maintenir l'équilibre entre la demande du public spécialisé et la demande du grand public, au moment même où se développe dans l'édition une production pléthorique sur le monde arabe et l'islam dans les différentes langues du fonds, à la suite du 11 septembre 2001.

Jalila Bouhalya a fait un descriptif des collections de la bibliothèque : 85 000 monographies, 1 462 titres de périodiques, un espace d'actualités avec des quotidiens et des magazines, des articles de périodiques puisqu'elle possède une base de données d'environ 33 000 articles indexés et dépouillés.

**Jean-Marie Comte** a rappelé que la Bibliothèque nationale de France, par sa mission, visant à l'exhaustivité dans le domaine du dépôt légal, à l'encyclopédisme dans la façon dont les collections se constituent (quels que soient les départements dans lesquels elles entrent ensuite), constitue un cas un peu particulier.

On peut entendre de deux manières la question de savoir si la BnF joue vis-à-vis des autres bibliothèques françaises un rôle de préconisation : d'abord, la BnF a des relations de coopération avec les autres bibliothèques, dans le cadre de la politique des pôles associés, qui remonte à la création de la BnF en 1994 et qui s'est développée et bénéficie de moyens importants. Les pôles associés peuvent jouer un rôle dans les questions qui sont débattues dans ce séminaire. L'autre façon d'entendre le rôle de préconisation de la BnF consiste à se demander comment elle promeut sa politique documentaire, met en avant les auteurs littéraires arabes, etc. L'une des difficultés s'agissant de la BnF, c'est que la taille de l'établissement et son organisation en différents départements font que l'on n'évite pas toujours l'écueil de la dispersion et une visibilité amoindrie des collections pour le public.

Ces problèmes sont heureusement contrebalancés par les efforts faits sur le signalement des collections dans le système informatique et sur la numérisation. Toutefois, s'agissant de la numérisation, la BnF privilégie pour le moment les livres en français, et l'on peut se poser la question de la numérisation de corpus d'auteurs arabes, qui permettrait, dans le domaine de la littérature en particulier, de mettre en avant la présence de ces auteurs.

**Philippe Chevrant** a d'abord remercié l'IMA d'accueillir ce séminaire dans une salle de lecture, plutôt que dans une salle de conférence ; le cadre était en effet particulièrement agréable et adapté pour discuter des bibliothèques.

Il a rappelé que la BnF compte 10 000 manuscrits dans le département des manuscrits de la division des manuscrits orientaux. Concernant les imprimés, Philippe Chevrant a remarqué que le Psautier de Fano, premier imprimé arabe recensé, et qui se trouve à la BnF, est une traduction : l'impression en arabe a commencé avec des traductions...

La source principale de l'accroissement des collections est le dépôt légal, source importante notamment en matière de traductions, mais qui n'est pas exhaustive : il existe des traductions de l'arabe vers le français publiées au Canada, en Suisse, en Belgique, ou dans les pays francophones du monde arabe (Maghreb et Liban).

Quelle est la politique d'acquisition du fonds arabe de la BnF en matière de littérature ? Bien sûr, les responsables ont des coups de coeur, mais suivent aussi des méthodes plus construites : on observe les anthologies, les revues littéraires, et le courant de la traduction vers le français mais aussi vers d'autres langues européennes (il y a aujourd'hui des auteurs arabes qui se font d'abord connaître en Angleterre ou en Italie et ne sont pas encore connus en France). Ce sont là des éléments qui guident l'acquisition des

ouvrages arabes. La BnF est également assez attentive à l'édition, notamment littéraire, d'ouvrages en arabe dans le monde francophone mais aussi dans le pourtour français : en Angleterre, en Suède, en Allemagne... plus qu'à ce qui est publié en arabe en Iran.

Les deux principaux partages documentaires sont, historiquement, le pôle associé Aix-Marseille, et actuellement, la Bibliothèque universitaire des langues et civilisation ; la BnF a en outre des échanges avec des bibliothèques arabes, principalement au Maghreb. Les pôles associés sont des mécanismes de subventions fléchées du MCC, qui transitent par la BnF et sont réattribuées à des pôles associés ; le pôle associé Aix-Marseille est un pôle associé thématique, dont l'intitulé exact est « Echanges en Méditerranée ». Il rassemble la Bibliothèque municipale de Marseille, celle d'Aix-en-Provence, la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, le Centre des archives d'Outre-Mer d'Aix-en-Provence, le Service commun de la documentation d'Aix-Marseille I, et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille ; il est question que le Musée des civilisations de la Méditerranée le rejoigne. C'est un pôle documentaire à géométrie variable. Il s'agit d'un pôle de projets : une enveloppe de subventions vient accompagner les projets de ces différents établissements. Les projets étaient au départ essentiellement des projets d'acquisition, mais on évolue aujourd'hui vers un accompagnement de projets de numérisation. Concernant les acquisitions, les subventions que la BnF verse à la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme lui permettent de se rendre dans des foires du livre, qui sont l'un des lieux très importants de la vie du livre arabe, et lui permettent de faire des acquisitions sur place.

La Bulac est un partenariat documentaire qui s'esquisse. C'est un nouvel établissement universitaire relevant du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; il constitue la relève de la Bibliothèque des Langues Orientales, dont il élargit la mission ; il doit ouvrir en 2011. Les collections arabes sont principalement issues des Langues Orientales, sans grand changement. La BnF et la Bulac sont deux établissements de taille similaire en termes de collections arabes, ce qui donne à leur partenariat une acuité toute particulière, d'autant qu'ils sont voisins à Paris. Sur certains domaines comme le persan, la Bulac a pris de l'avance et les acquisitions en persan ont presque cessé à la BnF ; en revanche la BnF a fait des efforts dans le domaine de l'arménien, a recruté un acquéreur en arménien et le fonds a pris une certaine vie. Cela permet de faire comprendre la politique d'acquisition de la BnF : l'arménien occidental a été reconnu comme langue de France (de même que les dialectes arabes du Maghreb), et sa présence à la BnF est d'autant plus importante.

Philippe Chevrant a souhaité poser une question, en espérant qu'elle pourrait être discutée au cours du séminaire : celle de la traduction des langues occidentales vers l'arabe. Il existe une action publique d'aide à la traduction du français vers l'arabe ; elle a la particularité d'avoir plusieurs centres : des traductions vers l'arabe sont réalisées avec le soutien de l'Ambassade de France au Maroc, en Syrie, en Egypte, au Liban, et ceci depuis plus d'une vingtaine d'années. Des traductions se réalisent aussi sans l'aide de la France. Un projet, Tradarabe, a été lancé par l'Ambassade de France à Beyrouth, pour recenser, sur une base coopérative, les traductions vers l'arabe ; mais c'est le seul projet de la sorte actuellement.

**Ghislaine Glasson Deschaumes** a ajouté que Tradarabe est une base bibliographique des traductions du français vers l'arabe aidées par le Ministère des Affaires étrangères ; mais elle s'est essentiellement construite sur le Liban, alors qu'elle devait initialement être plus vaste, et le ministère des Affaires étrangères se demande aujourd'hui comment étendre cette base vers l'ensemble du monde arabe pour en faire un véritable outil bibliographique, ce qu'elle n'est pas aujourd'hui. C'est bien la question de l'accès aux sources d'information qui se pose là.

Se pose également la question des compétences pour acquérir des fonds en langue arabe : comment est-elle perçue par les participants présents ?

**Marion Laurence Lhuillier** a présenté la Bibliothèque Municipale Internationale de Grenoble – internationale car elle a pour caractéristique essentielle de ne proposer que des livres en langues étrangères, d'abord l'anglais, l'allemand, l'italien et l'espagnol, auxquels ont été ajoutés l'arabe et le portugais. L'idée initiale remonte à 1998 ; le parti a été pris de créer une bibliothèque orientée vers les six « langues de section » enseignées dans la Cité scolaire internationale de Grenoble. Autre caractéristique importante : cette bibliothèque fonctionne en partenariat avec le Centre de documentation de la Cité scolaire

internationale ; c'est un partenariat très étroit puisque les locaux et les collections sont partagés, bien qu'il y ait deux sources de financement différentes.

La bibliothèque propose aujourd'hui un fonds de 30 000 documents, répartis dans ces six langues, français inclus pour la partie Education nationale, chacune des deux institutions possédant environ la moitié du fonds. La mission de la bibliothèque est de favoriser l'apprentissage et la pratique des langues étrangères, ainsi que la découverte ou l'approfondissement de la connaissance des cultures associées à ces langues.

La bibliothèque a un profil de bibliothèque municipale publique, s'adressant au grand public ; il s'agissait donc au départ de présenter dans chacune des six langues un modèle de bibliothèque identique aux bibliothèques municipales françaises, c'est-à-dire présentant à la fois des documentaires, de la fiction, de la littérature pour enfants, différents types de supports (CD, CD roms, vidéos) et des ressources numériques. Force a été de constater, au fil des ans, que la fiction constituait la presque totalité des emprunts ; la bibliothèque a donc orienté ses acquisitions sur la fiction, pour adultes et pour enfants, en documents écrits, audio- ou audio-visuels. C'est ce qui fait aujourd'hui l'essentiel du fonds en langue arabe, qui comporte environ, tous supports confondus, 1500 documents, dont environ 800 ou 900 documents imprimés. La bibliothèque a également un fonds de littérature classique, mais elle développe essentiellement le fonds de littérature contemporaine.

**Renata Pannekoucke** a évoqué la politique de la Bibliothèque Municipale de Montreuil : constituer un fonds en langues d'origine, en rapport avec le public particulier fréquentant cette bibliothèque ou, justement, ne la fréquentant pas. La bibliothèque n'a pas encore de fonds en langue arabe mais réfléchit à la constitution d'un tel fonds, en le pensant en rapport à la population de Montreuil, et en lien avec un travail de terrain, mené notamment avec des associations de la ville, à partir d'une demande du public mais aussi d'une forte demande de la municipalité de Montreuil.

**Emmanuelle Suné** a rappelé que la Bibliothèque Publique d'Information, située dans le Centre Pompidou à Paris, dépendant directement du MCC, est une bibliothèque publique mais qui n'a pas de service de prêt : tout est en consultation sur place. C'est une bibliothèque très fréquentée, qui reçoit en moyenne 6 000 lecteurs par jour.

Le service Son et Autoformation, anciennement le Laboratoire de langues, comporte un fonds arabe, c'est-à-dire un service proposant des outils pour l'apprentissage de la langue arabe en autonomie. Les lecteurs peuvent travailler sur des méthodes de langue en supports divers (CD Roms, cassettes, CD, DVD, e-learning) ; la bibliothèque propose aussi une sélection de sites web gratuits, des revues, etc. L'espace Son et Autoformation est gratuit et accessible directement. Il existe également un fonds de films en langues étrangères, pour aider à l'apprentissage de la langue ; la BPI étant organisatrice du festival documentaire Cinéma du réel, elle possède un bon fonds documentaire, mais seul le département Autoformation possède des fictions en langues étrangères. La BPI comporte également un espace « Télévisions du monde », où le public peut regarder les chaînes de télévision étrangères et éventuellement, par ce biais, compléter l'apprentissage de la langue.

**Véronique Poirier** a précisé que la BPI propose 380 000 ouvrages en libre-accès et un rayon littérature assez développé et très fréquenté. Le public de la BPI est extrêmement divers, composé d'universitaires mais aussi de personnes qui n'ont pas accès à d'autres bibliothèques ; il est toutefois difficile de connaître précisément la composition du public, en l'absence d'un service de prêt et dans la mesure où les ouvrages sont en libre-accès, sans formalités d'inscription. Il est également difficile de savoir quels fonds sont consultés. D'après un sondage réalisé sur une semaine-test pendant l'été, il apparaît que le fonds en langue arabe est bel et bien consulté. La BPI a le projet de développer, outre ce fonds arabe, un fonds de littérature française traduite vers l'arabe, car, comme le signalait Jalila Bouhalfaya, la demande existe.

**Aberrahim Afarki** a indiqué que le fonds en arabe de la BPI compte environ 2 000 ouvrages ; les acquisitions concernent principalement la littérature (60-70% de romans, 20% de poésie ; environ 10% de

nouvelles), la critique littéraire et les dictionnaires et méthodes d'apprentissage. Les traductions d'œuvres arabes en français existent aussi à la BPI. Concernant les essais, l'histoire, les sciences sociales et humaines, un fonds existait il y a quelques années mais la politique d'acquisition est désormais centrée sur la littérature et il n'est plus alimenté.

**Ghislaine Glasson Deschaumes** a souligné ce problème : il y a une surproduction en français sur le monde arabe, mais une très faible visibilité de ce qui s'écrit en arabe, en dehors de la littérature.

**Emmanuel Varlet** a parlé en tant qu'usager de la Bibliothèque municipale de Lyon, et indiqué qu'il existe dans cette bibliothèque un fonds ancien et « satisfaisant » de littérature arabe traduite en français. Un effort a été fait en matière d'achats pour un fonds en langue arabe dans les années 2000, mais il a été peu suivi et ce fonds n'a pas été renouvelé à sa connaissance. En revanche des fonds existent dans des bibliothèques associées. Comment construire la constitution d'un fonds en langues d'origine ? Emmanuel Varlet a en tout cas noté qu'il y a une demande du public et de la collectivité locale.

**Marion Laurence Lhuillier** a ajouté que la Bibliothèque municipale de Lyon a créé un mode de consultation en caractères arabes de son catalogue (de même pour le chinois), dont la Bibliothèque municipale internationale de Grenoble s'est inspirée.

**Gabriel Calvez** a décrit la situation des 13 bibliothèques municipales de Rennes. Elles ont des collections relativement modestes, mais sont dans une phase de réflexion sur leur mission dans la ville. Elles comptent environ 250 exemplaires d'ouvrages d'auteurs arabes, soit environ 130 titres, avec une prédominance des auteurs maghrébins. Elles n'ont pas de fonds patrimonial, et se limitent aux achats de livres courants ; il n'y a pas d'effort particulier sur le fonds arabe. Une certaine attention a été portée il y a dix ou quinze ans sur la littérature jeunesse en arabe, dans un travail conjoint avec des associations d'immigrés, mais elle s'est essouffée, et les fonds ont vieilli sans renouvellement. Il s'agit principalement d'un problème de compétences : personne, parmi le personnel, ne connaît bien les auteurs arabes et la production contemporaine.

Par ailleurs, note Gabriel Calvez, la demande d'œuvres traduites de l'arabe n'existe pas vraiment ; mais peut-être cela s'explique-t-il justement par l'offre des bibliothèques ! En effet, on constate une légère demande pour la poésie arabe, or c'est justement le domaine sur lequel un certain effort est fait. En fait, c'est aux bibliothèques, par leur offre, de susciter l'envie, en l'occurrence l'envie d'aller vers la littérature arabe.

Gabriel Calvez a évoqué rapidement Les Champs Libres, un équipement culturel de Rennes Métropole, qui abrite notamment la Bibliothèque de Rennes Métropole, et a annoncé l'ouverture au sein de cet espace d'un centre d'auto-formation avec apprentissage des langues, qui répond à une forte demande.

**Naoufel Souissi**, responsable de bibliothèque dans un quartier « Zone Urbaine Sensible » à Amiens, constate que le public est en grande partie d'origine berbère et ne parle pas l'arabe littéral, mais se réclame de l'arabe pour des raisons psycho-sociales. Le réseau des bibliothèques d'Amiens Métropole a mis en place des « lectures minute » de contes en arabe dans des établissements scolaires : il s'agit de venir dans une classe, d'y lire un conte ou un poème en arabe, sans le traduire, en jouant sur la musicalité de la langue, et de repartir en laissant l'ouvrage dans la classe. Le but est de donner envie : en effet, il faut certes faire un effort sur les acquisitions, mais cela ne suffit pas pour que les livres soient consultés. En zone rurale notamment, il faut aller chercher les lecteurs. On remarque que les livres bilingues sont très empruntés, à commencer par la littérature jeunesse : les contes bilingues attirent un public important. En revanche, à Amiens, le public pour l'arabe littéraire est faible.

**Salouha Bakalti** a indiqué qu'il existe à la Médiathèque de Boulogne-Billancourt un fonds important d'auteurs arabes d'expression française, ainsi que des dictionnaires, des méthodes de langue, des films arabes. La Médiathèque compte également un petit rayon de livres en arabe (il s'agit de littérature), ainsi qu'un petit fonds de littérature jeunesse bilingue. Mais aujourd'hui, le fonds en arabe a disparu : il a été mis en magasin, car il n'a pas été renouvelé depuis 20 ans. Le problème est bien sûr celui des compétences : Salouha Bakalti a affirmé qu'il y a un besoin de formation important, et la Direction des Livres et de la Lecture, qui aurait d'ailleurs dû être présente dans un tel séminaire, doit s'y atteler.

**Agnès Dumont-Fillon** a parlé du réseau des 69 bibliothèques municipales parisiennes, dont la force est la complémentarité : les différentes bibliothèques ont différentes spécialisations, qui se complètent les unes les autres. La Bibliothèque Buffon, où elle est conservateur, suit le monde arabe et musulman comme le reste ; elle n'est pas spécialisée, mais se trouve toutefois dans un quartier (à proximité de l'IMA, de la Mosquée de Paris, des librairies Avicenne...) où les livres arabes sont très présents. Elle a donc un fonds très cohérent, même s'il est dispersé. On peut le qualifier d'« amateur cultivé » : il ne s'adresse pas seulement au grand-public, mais n'est pas non plus spécialisé. Agnès Dumont-Fillon a précisé que les bibliothèques de la ville de Paris acquièrent leurs collections via *Livres Hebdo*. La Bibliothèque Buffon a également un Pôle de langue, avec des méthodes d'apprentissage de langues étrangères en prêt, qui a beaucoup de succès.

Il apparaît que la Bibliothèque Buffon représente la première base de travail pour des personnes habitant dans le quartier qui travaillent sur le monde arabe et musulman : journalistes, étudiants, écrivains qui travaillent sur un sujet en rapport avec le monde arabe commencent à consulter des ouvrages à la Bibliothèque Buffon, avant de se diriger pour une enquête plus poussée vers la bibliothèque de l'IMA, par exemple. On trouve à Buffon trois types de publics : le tout-public d'abord, qui vient consulter des ouvrages sur l'art islamique, ou de la littérature ; un public amateur cultivé, francophone ou bilingue, qui s'intéresse aux aspects politiques, sociaux etc., du monde arabo-musulman ; enfin un public de Français d'origine arabe, qui s'intéressent surtout aux lectures religieuses. Il existe enfin à Buffon une section jeunesse avec quelques livres en arabe, peu consultés mais auxquels la bibliothèque tient beaucoup.

Le principal problème rencontré est celui de la translittération en français dans les catalogues informatisés, qui constitue un gros obstacle à l'acquisition de livres arabes. Par ailleurs, en littérature, les bibliothèques sont non seulement tributaires des traductions, mais aussi du fait que quelques auteurs sont très connus, tandis que les autres ne sont pas consultés. Le classement en langues est lui aussi problématique : les auteurs arabes traduits en français sont classés dans le classement général alphabétique, mélangés aux autres, et un peu noyés dans la littérature francophone. Il existe en outre un effet de seuil : pour qu'un secteur marche, il faut 300 livres par domaine ou par pays, ce qui n'est évidemment pas le cas à Buffon.

Enfin, il y a une écrasante majorité de traductions de l'anglais, et les bibliothèques suivent cette pente. Financièrement, il y a des choix à faire, et les bibliothèques achètent ce qui « marche ». Elles dépendent de la production éditoriale et de la médiatisation. Pourtant leur rôle, difficile, est de faire connaître des auteurs, en l'occurrence des auteurs arabes.

**Soraya El Alaoui** est intervenue en tant qu'usagère de la Bibliothèque Couronnes, située près de Belleville, dans un quartier où se trouvent des lecteurs potentiels des auteurs arabes. Pour elle, connaître le profil des lecteurs potentiels d'une bibliothèque est très important.

Auteur d'un rapport sur la politique d'acquisition des auteurs en langue arabe dans les bibliothèques, Soraya El Alaoui a fait part de son constat : elles n'ont pas de politique ! La langue arabe est très mal représentée – le français et l'anglais sont privilégiés. Une autre étude, sur le livre arabe et la traduction, montre qu'il y a beaucoup de traductions qui échappent à la recension. Ce sont parfois des fausses traductions, sans original arabe, appelées « traductions » pour "faire bien" ! La plupart des traductions françaises passent d'abord par l'anglais.

**Christiane Garnero Morena** a été bibliothécaire à la Bibliothèque municipale de Menton, où elle a constaté que très peu d'enfants d'immigrés parlent la langue d'origine. A Menton, on trouvait beaucoup de livres en italien et en espagnol, mais pas en arabe ; il a donc fallu faire acheter des livres jeunesse en arabe, et faire venir des personnes pour animer des rencontres avec les enfants. On prive beaucoup de gens d'une grande richesse quand on ne propose pas de livres étrangers. Mais le problème est bien entendu politique : ce genre de travail ne plaît pas toujours aux municipalités...

Elle travaille aujourd'hui à l'ENSA (Ecole Nationale Supérieure d'Architecture), dans la bibliothèque de laquelle elle remarque une présence d'auteurs arabes qui ont fait leurs études en France, mais pas de publications d'auteurs arabes dans leur pays, alors même qu'il existe de très bons architectes et urbanistes dans le monde arabe ; cette situation induit un grave déficit de vocabulaire dans le domaine scientifique.

L'absence d'auteurs arabes relève d'un problème de compétences : il y a un manque de connaissances, même chez les personnes qui travaillent dans le domaine de la coopération.

**Ghislaine Glasson Deschaumes** a insisté elle aussi sur le manque de visibilité en France de la production scientifique et des savoirs dans le monde arabe.

**Sylvie Grange** est revenue sur le groupe de travail de la MRT sur le dialogue interculturel dans les institutions patrimoniales. L'état d'esprit de ce groupe est suggéré par la mission transversale du MCC : il s'agit de travailler ensemble, ce qui constitue une performance ! La démarche est empirique, elle vient du terrain, pour trouver des convergences entre les approches patrimoniales. Les professionnels qui participent à ce groupe de travail essaient de partager un questionnement et de mutualiser des expériences. Cette initiative de la mission recherche et technologie doit être saluée.

**Jalila Bouhalfaya** a rappelé que la bibliothèque de l'IMA est perçue comme un référent pour les questions relatives au monde arabe : elle reçoit des sollicitations très nombreuses du public et de collègues bibliothécaires qui souhaitent enrichir leurs collections. Mais l'on se heurte à deux problèmes, qui freinent le développement des collections arabes ou traduites de l'arabe dans les bibliothèques : l'absence de compétences linguistiques des personnels, et le problème technique de la cotation, de la classification et de l'indexation. La bibliothèque de l'IMA essaie donc d'aider d'autres bibliothèques sur ces questions. La Bibliothèque d'Aubervilliers, par exemple, a acquis un fonds et l'a indexé en arabe, avec l'aide de l'IMA.

La bibliothèque de l'IMA mène des actions en profondeur : la Médiathèque jeunesse de l'IMA possède une mallette pédagogique qui circule dans les écoles ; elle anime des parcours éducatifs, dont certains se déroulent dans la bibliothèque. Elle propose aussi des outils d'aide à l'acquisition, notamment le catalogue *Mille et un livres sur le monde arabe*, qui référence les livres importants sur le sujet ; elle dispense des conseils et de l'information. Enfin, elle a le projet de proposer des journées de formation à la littérature arabe et au traitement documentaire.

A la question de Ghislaine Glasson Deschaumes – les organes d'information à disposition des bibliothèques sont-ils satisfaisants ? – **Marion Laurence Lhuillier** a répondu qu'il y a un problème linguistique : les personnels des bibliothèques sont rarement arabophones. En outre, les outils bibliographiques français mentionnent la littérature arabe de manière très marginale. La Bibliothèque Municipale Internationale de Grenoble utilise les outils bibliographiques, notamment ceux de l'IMA ; elle reçoit également de l'aide de la Bibliothèque Couronnes. Mais elle fait aussi appel à son public, aux enseignants de la Cité scolaire internationale.

Ghislaine Glasson Deschaumes l'ayant interrogé sur les partenariats dans le monde arabe, **Philippe Chevrant** a indiqué que la BnF a des partenariats au Maghreb – en raison des rapports historiques mais aussi linguistiques entre la France et cette région – mais aussi en Egypte et au Liban. Les échanges sont importants, il existe des liens institutionnels avec les bibliothèques du Maghreb. Mais il a rappelé que pour

que la BnF puisse travailler avec elles, il faut que des bibliothèques nationales existent dans les pays du monde arabe ; or, au Liban, il n'y en a pas ! Il n'y a pas non plus d'indexation, de recensement des traductions, etc. La proximité administrative avec le Maghreb facilite les choses ; en outre, comme l'édition est plus récente dans cette région, l'acquisition de livres édités au Maghreb est plus difficile, donc plus prisée. La BnF reçoit des listes d'échange des bibliothèques maghrébines, qui représentent une source d'acquisition très précieuse.

**Ghislaine Glasson Deschaumes** a résumé les débats de cette première partie sur les politiques d'acquisition des auteurs arabes dans les bibliothèques françaises.

1. Il n'y a pas vraiment de politique d'acquisition des auteurs arabes, en traduction ou en arabe, dans les bibliothèques françaises. Les exceptions sont liées aux compétences personnelles des acteurs, à la capacité des bibliothécaires à convaincre leurs collègues, et se heurtent à des contraintes budgétaires, à des problèmes d'accès, etc.

2. L'absence de politique d'acquisition s'explique aussi par l'absence de compétences linguistiques et, plus largement, culturelles : la traduction met en jeu des mondes et des cultures dont les bibliothécaires ne sont pas toujours familiers.

3. Les ouvrages bilingues ont une grande importance pour se familiariser avec les auteurs arabes à partir d'une double familiarité avec les langues française et arabe (familiarité bien sûr variable). La question du bilinguisme des ouvrages et des publics est très importante pour l'édition et elle importe également pour l'ouverture à de nouveaux publics.

4. Lorsqu'il y a des fonds d'auteurs arabes, ils sont marqués par une prédominance de la littérature (et plus particulièrement de la poésie), au détriment des sciences humaines et sociales et de la pensée critique. Les auteurs arabes qui écrivent dans ces domaines sont invisibles en France.

5. On note également une prédominance du Maghreb au détriment des autres composantes du monde arabe. La perception des auteurs arabes est liée aux langues de l'immigration plus qu'à un intérêt large pour la culture arabo-musulmane et pour l'arabe comme langue de culture.

## **Deuxième séquence**

### **La mise à disposition des fonds : quels choix ? Quels enjeux ?**

**Ghislaine Glasson Deschaumes** a posé les questions directrices de cette deuxième séquence. Quels rapports les bibliothèques entretiennent-elles avec les publics ? Comment prennent-elles en compte leurs publics dans leurs classements ? Quel est le rôle des publics dans la construction de l'offre ? Comment l'offre est-elle mise en valeur ? Comment donner le désir de lire des oeuvres traduites de l'arabe à des lecteurs de toutes origines ? Autant de questions qui sont liées au rapport entre offre, publics et territoire.

**Laurence Veysier**, de la bibliothèque Couronnes, a témoigné à son tour du fait que la présence d'un fonds arabe dépend largement de la capacité des bibliothécaires à convaincre leur institution. Sur le portail des bibliothèques de la Ville de Paris, dans le choix des langues on a, entre autres, l'alsacien et le polonais, mais on n'a ni l'arabe ni le chinois ; or, dans la base, il n'y a aucun livre en polonais ni en alsacien. La société qui a fourni le portail a dû reprendre purement et simplement le portail créé pour les médiathèques de Strasbourg... Il est vrai que les bibliothèques de la Ville de Paris ont été réinformatisées l'année dernière, et que toutes les fonctionnalités ne sont pas encore à jour. Mais les ouvrages en caractères non latins ne semblent pas être une priorité. Il sera certainement difficile d'obtenir que les notices récupérées de la BnF soient exploitées dans les deux langues, en français et en caractères originaux. Bien sûr, il peut paraître dérisoire de lutter dans ce sens lorsque l'on sait qu'il y a en tout et pour tout 2 500 titres en arabe dans les bibliothèques municipales parisiennes...

**Mohamed El Yamani** a affirmé la dimension politique de la présence de l'arabe en France : il y eu un rapport de colonisation qui, par la force des choses, donne l'impression que rien de nouveau ne s'est fait dans le monde arabe pendant un siècle. Dans l'université française, pendant les années 1960, les études arabes concernaient la littérature classique, et pas du tout la littérature moderne. On a d'abord parlé de la littérature arabe comme d'une littérature écrite par des Arabes mais en français. On la voyait seulement par le biais d'intermédiaires qui traduisaient ce qui se faisait dans le monde arabe. Il a fallu des expériences comme celle des éditions Sindbad pour marquer la présence des auteurs arabes d'une façon différente et faire un premier pas dans le sens d'une banalisation de la littérature arabe en France – banalisation dont on est encore bien loin. Ce qui se fait dans le monde anglo-saxon est plus important, notamment parce que le modèle éditorial est différent du modèle français : les éditions universitaires y jouent un grand rôle. Pour la littérature et la fiction comme pour les essais, la production universitaire est importante, même si elle n'a pas toujours le même écho que, par exemple, les œuvres de Naguib Mahfouz ou encore un livre comme *l'Immeuble Yacoubian* en France.

**Marion Laurence Lhuillier** a élargi cette remarque sur la politique de la langue en notant que cette question déborde le strict champ de la production éditoriale arabe et que, notamment pour ce qui concerne la production éditoriale en langue originale sur le sol français, on se heurte à ce qui caractérise le fait linguistique en France : on parle, notamment dans les bibliothèques, de « langue d'immigration » et de « langue d'étude ». C'est une caractérisation très dévalorisante, en particulier pour l'arabe.

Concernant la difficulté à obtenir des caractères non latins dans un système de gestion informatique des bibliothèques, elle se pose partout : elle a été contournée à Grenoble, comme à la Bibliothèque Couronnes, en doublant directement des zones de notices bibliographiques ; l'idéal serait de pouvoir échanger des notices bibliographiques entre bibliothèques, avec l'IMA en particulier. Mais se pose la question du coût de telles opérations, pour un fonds qui reste en effet très restreint.

**Laurence Veyssier** a précisé que son travail comporte une grande part de bricolage. Dans le système actuel, le module de catalogage supporte les caractères non latins ; mais il n'a pas été obtenu pour l'instant que certaines zones soient doublées afin de faire des notices similaires à celles de la BnF ; c'est probablement la raison pour laquelle, lorsque l'on récupère les notices, ces zones doublées disparaissent, puisqu'elles ne correspondent pas à la grille. Cela pourrait être amélioré. A la Bibliothèque Couronnes, un système très simple de clavier virtuel est utilisé (Yamli) ; en effet, faire installer la langue arabe sur plusieurs postes prendra beaucoup de temps.

**Renata Pannekoucke** a indiqué que le partage des notices bibliographiques existe : la bibliothèque de Bobigny a récupéré les notices en chinois de la bibliothèque de Lyon. Mais il semble que des difficultés réelles résident dans les rapports de nombreuses bibliothèques municipales avec le service informatique de la ville ou de la commune.

**Laure Lahaye** a rappelé que pour la BnF non plus, il n'a pas été facile d'obtenir les caractères originaux. Jusqu'en 1996, on cataloguait toujours sur des fiches ; les formations informatiques et le catalogage informatique ont commencé en 1994, au moment où la Bibliothèque Nationale et la Bibliothèque de France ont fusionné. Au départ, il n'était pas possible d'intégrer les titres arabes en caractères arabes : il a fallu pour y parvenir dix ans de lutte, contre la direction aussi bien que contre les Comités techniques paritaires, y compris dans le cadre des revendications syndicales. C'est donc en 2004 que le catalogage en caractères arabes a commencé.

Puisque le sujet de l'après-midi était la mise à disposition des fonds, Laure Lahaye a indiqué que la BnF a mis en place un système de bibliographies à chaque occasion : lors d'un décès (Naguib Mahfouz, Mahmoud Darwich...), d'un prix etc., elle sort une bibliographie avec tous les titres de l'auteur (traduits ou non), présente les ouvrages en salle de lecture, et publie la bibliographie sur le site de la BnF, ce qui attire beaucoup de lecteurs. Une bibliographie très large a aussi été réalisée à l'occasion de la nomination en 2009

de Beyrouth comme « capitale mondiale du livre » ; la consultation de cette bibliographie sur internet a été très importante, et a conduit à une forte augmentation des consultations des titres en salle de lecture et en magasin. En ligne, les livres interpellent les lecteurs à distance. Tous ces modes de mise en valeur des fonds (présentation en salle de lecture, bibliographies, présentation en ligne...) ont une forte incidence sur la consultation.

Le problème, c'est que l'on ne peut pas encore chercher un livre en caractères originaux sur le site de la BnF : ce problème est en cours d'étude, des réclamations sont faites auprès du Conseil scientifique de la BnF pour faire pression sur le service informatique.

Rebondissant sur la question de l'accès aux ouvrages et de la mise en valeur des fonds, **Mohamed El Yamani** a remarqué que l'invitation des auteurs à l'occasion de la parution d'un livre est un bon moyen d'attirer le public, mais représente un coût financier important pour les bibliothèques (billet d'avion, hôtel...). En revanche, si l'auteur invité peut, à l'occasion de sa venue en France, faire la tournée de plusieurs bibliothèques, le coût pourrait être partagé.

**Laurence Veysier** a raconté que la Bibliothèque Couronnes a le projet, pour mettre en valeur le fonds arabe et le fonds français sur le monde arabe, d'inviter Khaled El Khamissi à l'occasion de la parution en français de *Taxi*. Mais, ne pouvant pas financer son déplacement, les organisateurs en sont réduits à espérer profiter de sa venue en France pour le Salon du Livre ! Par ailleurs, une lecture en français et en arabe devrait avoir lieu au Café Social, non loin de la bibliothèque, afin de présenter le livre aux travailleurs immigrés âgés qui fréquentent ce lieu associatif. En amont de cette rencontre qui n'aura peut-être pas lieu (puisqu'elle dépend de la venue éventuelle de l'auteur au Salon du Livre...), il y aura peut-être aussi un travail avec des élèves de filières arabes de lycées du nord de Paris.

Les rencontres organisées par la Bibliothèque Couronnes concernent principalement des auteurs qui écrivent en français, alors qu'il s'agit aussi de mettre en lumière le fonds en arabe, très mal connu, peu consulté. Des lecteurs disent qu'ils ont découvert ce fonds après plusieurs années de fréquentation de la bibliothèque : la signalétique et la communication sur le réseau des bibliothèques de Paris sont insuffisantes. L'année dernière, il y a tout de même eu une rencontre autour de la littérature palestinienne, à l'occasion de la sortie en traduction de deux livres d'auteurs palestiniens (*Je serai parmi les amandiers* de Hussein Al-Barghouti et *Ma cousine Condoleezza* de Mahmoud Shukair), en présence d'une des traductrices, et avec une lecture (en français). Plus d'une cinquantaine de personnes ont participé, beaucoup de livres ont été vendus. La lecture des textes donne un accès plus direct aux textes, c'est un outil important.

**Marion Laurence Lhuillier** a indiqué que la Bibliothèque Municipale Internationale de Grenoble est trop peu connue pour organiser des rencontres seule, en son nom ; elle a donc délibérément décidé d'utiliser tous les événements nationaux pour faire venir à Grenoble les auteurs étrangers. Il est tout à fait envisageable d'inviter des auteurs arabes à l'occasion de leur venue à l'IMA, par exemple : la Bibliothèque de Grenoble prendrait le relais.

Par ailleurs, la Bibliothèque s'adresse particulièrement aux enfants, et organise tous les deux mois des « Heures du conte international », reprenant toutes les langues présentes à la Bibliothèque, y compris l'arabe : il s'agit de lectures bilingues d'albums pour enfants. Par ailleurs, une bibliographie du livre pour enfants du Ministère de la Culture du Liban vient d'être éditée ; elle est malheureusement monolingue (arabe) pour l'instant, mais devrait être traduite en français.

Tous les outils de communication sont utilisés : la BMI de Grenoble a une page web dans chacune des langues présentes dans la bibliothèque ; les dépliants sont multilingues, ainsi que la signalétique locale (la classification Dewey est déclinée dans toutes les langues, de sorte qu'un francophone aussi bien qu'un arabophone soit en terrain connu, et que les mots lui parlent). Par là, il est question d'atteindre un « non-public » de la bibliothèque : les personnes qui parlent peu ou mal français, et pour qui il n'est pas pensable qu'une bibliothèque française puisse leur proposer des ouvrages dans leur langue. Les bibliothèques, surtout les bibliothèques municipales, ont à sortir des sentiers battus, pour aller au-devant de ce « non-public » et lui proposer autre chose que des ressources francophones. L'impensé existe en effet aussi du côté des

bibliothécaires, qui ont du mal à envisager de proposer autre chose que des ouvrages francophones.

La littérature traduite pose certes moins de problèmes en termes d'impensé, mais elle est directement le produit des outils bibliographiques mis à disposition des bibliothécaires, qui sont remplis à 80% de littérature anglosaxonne.

**Gabriel Calvez** a regretté qu'à Rennes, la littérature arabe ne soit pas spécialement mise en valeur ; la littérature arabe est achetée en traduction, au même titre que les autres littératures. L'effort est surtout porté sur la littérature pour enfants, avec des rencontres, des lectures de contes, etc., mais là encore, sans valorisation spécifique de la littérature jeunesse arabe. Les bibliothèques municipales accompagnent les événements de la ville, notamment un festival de cinéma, Travelling, à l'occasion duquel, l'année où il concernait le cinéma algérien, les bibliothèques ont sorti une bibliographie, invité des auteurs, etc. Mais la littérature arabe vit, à Rennes, surtout en fonction des opportunités qui se présentent.

**Mohamed El Yamani** a souligné que l'IMA regrette énormément que des auteurs viennent à Paris pour parfois une heure ou deux d'intervention, puis repartent dans leur pays. Il serait vraiment intéressant de pouvoir les faire circuler entre plusieurs bibliothèques et plusieurs villes en France. On peut imaginer quelque chose comme une « semaine de la littérature arabe », en partenariat entre plusieurs bibliothèques, qui en partageraient le coût. Il faut également réfléchir au partage des ressources telles que les logiciels.

**Laurence Veyssier** a estimé qu'un tel festival autour de la littérature arabe serait très facile à mettre en place à Paris, à condition de se concentrer sur la communication : il faut pour cela pouvoir s'entendre au moins deux mois avant l'événement, afin de laisser le temps au réseau de diffuser l'information.

Pour **Naoufel Souissi**, il faudrait commencer par banaliser l'entrée d'un certain public à la bibliothèque. Depuis 17 ans, l'opération *Leitura Furiosa* (« la fureur de lire » en portugais) est menée à Amiens en partenariat. Elle se déroule sur trois jours et cible le public fâché avec la lecture et l'écriture, dans les maisons d'arrêt, dans des associations de femmes en difficulté, etc.

Il s'agit de faire venir en moyenne une trentaine d'écrivains chaque année, dans toute la région Picardie, pour des rencontres. Ils sont tous hébergés chez l'habitant : le coût de l'opération en est fortement réduit. La première journée, les écrivains rencontrent de petits groupes de cinq personnes au maximum, de tous âges, et accouchent d'un texte à la fin de la journée. Le lendemain, à la Maison de la Culture, le public assiste à la mise en page et à l'illustration des textes. 92% du public, à cette occasion, met les pieds pour la première fois dans une Maison de la Culture. Dans l'après-midi, un chèque d'achat de livres d'une valeur de huit euros est remis à chacun, et des visites sont organisées dans la ville, afin que le public puisse visiter des librairies et des bibliothèques : 90% du public met alors les pieds pour la première fois dans une bibliothèque ou une librairie. Le soir, des bénévoles se relaient pour organiser des lectures « fraîches et réchauffées », de textes écrits la veille ou de textes écrits les années précédentes. Le dimanche, deux séances de lecture, publiques, gratuites, ouvertes à tous, par des écrivains qui jouent le jeu, sont organisées à la Maison de la Culture. Depuis deux ans, Naoufel Souissi emmène en outre des élèves de Segpa (sections d'enseignement général et professionnel adapté) lire dans des bus, de façon similaire à l'expérience, évoquée plus tôt, de « lectures minute ».

Il y a des publics qu'il faut accrocher pour qu'ils entrent dans une bibliothèque, et comprennent qu'une bibliothèque est ouverte à tous, pas seulement à une élite. Cela ne peut se faire que par une médiation : des lectures publiques, des lectures musicales, des événements comme ceux qui ont été décrits, etc.

**Laure Lahaye** a souligné l'importance pour les bibliothèques d'utiliser tous les moyens de communication à leur disposition : l'internet, les blogs, notamment, peuvent servir à aller chercher un public

qui ne se sent pas concerné par la lecture ou la fréquentation d'une bibliothèque, quitte à être parfois un peu intrusif.

Répondant à la remarque de Naoufel Souissi, **Mohamed El Yamani** a rappelé que le public visé par l'IMA est le public francophone, et non le public arabophone : l'objectif de l'IMA est de faire connaître la littérature et la culture arabes en France et en Europe. Il ne vise pas en priorité un public fâché avec les bibliothèques. Cela n'empêche pas qu'une démarche en croise une autre.

Il est revenu sur la question du rapport historique et politique de la France à ces anciennes colonies dans le monde arabe (Maghreb, Liban) : on a tendance à demander la médiation d'auteurs francophones pour nous expliquer ces pays, et à considérer qu'ils n'ont pas de culture propre. C'est une situation qu'on pourrait rapprocher de celle de l'Espagne il y a une trentaine d'années : l'immigration espagnole en France était une immigration de main d'oeuvre, on ne voyait pas ce que l'Espagne pouvait apporter d'intéressant. A la fin des années 1970, ce que l'hispanophonie a apporté de plus important est venu d'Amérique du Sud, avec le boom de la littérature sud-américaine, et non pas d'Espagne ; ce n'est que bien plus tard que l'on a connu la littérature espagnole et commencé à l'estimer. Bien sûr, il y a des différences importantes entre l'Espagne et le monde arabe, notamment le fait que l'Espagne fasse désormais partie de l'Union européenne.

**Naoufel Souissi** a précisé qu'en parlant de public fâché avec la lecture, il n'avait en vue ni classification ethnique, ni classification socio-économique, mais un public « empêché », c'est-à-dire toutes les personnes qui ne vont pas chercher l'information et à qui on ne va pas spontanément la donner.

**Marion Laurence Lhuillier** a souligné qu'indirectement, le fait de proposer de la littérature en langue arabe rejaillit sur l'image que l'on a du public arabophone : par là, on ne vise pas seulement un public francophone, mais aussi, indirectement, un public arabophone, pour qu'il puisse lire dans sa propre langue mais aussi pour qu'il bénéficie d'une image plus positive de lui-même. Les bibliothèques ont une fonction de valorisation des publics, elles permettent une valorisation de soi.

Par ailleurs, Marion Laurence Lhuillier est revenue sur l'idée que le personnel des bibliothèques comme le public sont la proie d'un impensé : on ne suppose même pas qu'une bibliothèque française puisse proposer des livres en langue étrangère, et qu'il y a un public pour ces livres ! Cela vient de ce que le fait linguistique en France est un fait ignoré : la première indication fiable sur le fait linguistique en France est donnée par le recensement de 1999 !

Concernant le problème de la différence entre l'arabe classique et les dialectes arabes ou les autres langues parlées dans le monde arabe, Marion Laurence Lhuillier a estimé qu'il s'agit d'une difficulté réelle. Pour le moment, comme l'arabe classique est le seul enseigné à la Cité scolaire internationale de Grenoble, la BMI ne propose que des livres en arabe classique, mais en sachant pertinemment que ce faisant, des personnes qui parlent, par exemple, le berbère, restent exclues de la bibliothèque. Mais trouver de la littérature berbère ou dialectale écrite est là encore d'une grande difficulté ; en revanche, on peut proposer des films, ainsi que des textes enregistrés.

**Laurence Veyssier** a confirmé qu'il y a une demande, plus ou moins exprimée, pour des textes en dialecte. Elle a rappelé qu'il existait une petite collection de textes sur cassettes, qui demanderait à être rééditée sur un support plus moderne, car le public existe : il y a des personnes qui ne lisent pas ou peu, mais qui écouteront, si cela se pouvait. Un livre accompagné d'un CD a plus de chances d'être emprunté.

**Soraya El Alaoui** a estimé qu'en amont du problème de la visibilité du livre arabe en France, il y a celui du filtrage du livre arabe importé. Un livre arabe importé subit un an d'attente avant d'arriver sur le marché français : les livres attendent sur les quais de Marseille, dans l'attente que des traducteurs traduisent les titres, mais aussi vérifient si les ouvrages n'ont pas été censurés.

Pour Ghislaine Glasson Deschaumes, la question de l'oralité est importante, et on a tendance à la négliger. **Emmanuelle Suné** a rapporté que la BPI constate de plus en plus la nécessité de faire un lien entre les francophones qui apprennent l'arabe et les arabophones qui apprennent le français : la possibilité d'ateliers de conversation entre ces deux publics est envisagée, dans la perspective d'un réaménagement de l'espace Son et Autoformation. Cela permettrait de mettre en valeur les deux types d'oralité et de faire le lien entre des publics qu'il ne faut pas voir comme opposés, bien au contraire.

Par ailleurs, Emmanuelle Suné est revenue sur les coopérations entre bibliothèques, et a rappelé qu'au niveau international, il existe des programmes financés par le MCC, notamment le programme « Profession Culture », qui permet d'inviter un collègue d'une bibliothèque publique étrangère pendant trois à six mois, avec une bourse de mille euros par mois et la prise en charge du logement. Cela permet, par exemple, de s'entraider pour l'acquisition d'un fonds... Il faut s'adresser au service des Relations internationales et de la Coopération internationale de la BPI, qui est chargée de mettre en oeuvre ce programme de coopération. La difficulté réside dans la prolongation de la coopération avec la bibliothèque étrangère : en général, quand le collègue étranger repart, l'échange prend fin, car il n'existe pas de réciproque. Il faut donc trouver les moyens de poursuivre les partenariats.

**Slimane Tounsi** est d'abord intervenu pour signaler que l'association France-Algérie comporte un groupe de réflexion sur l'enseignement de l'arabe en France. Pour lui, il est urgent de faire connaître et d'échanger les différentes expériences dont il a été question tout au long de la journée : la question est de savoir comment coordonner cet échange et mutualiser ces expériences. Il importe non seulement de créer des passerelles entre bibliothèques, mais aussi que les bibliothèques s'ouvrent à d'autres domaines. Les bibliothèques rencontrent des problèmes dont la solution est ailleurs, et inversement, elles ont les solutions à des problèmes qui leur sont extérieurs.

Slimane Tounsi a évoqué la possibilité d'un jumelage entre les 22 régions françaises avec les 22 pays du monde arabe, entre les bibliothèques, les centres culturels, les ambassades... Il a également rappelé que l'on peut envisager de faire appel aux dons : le don est une valeur importante dans la culture arabe, et il arrive fréquemment que des personnes, dans le monde arabe, achètent un livre pour le donner à une bibliothèque (ainsi Slimane Tounsi apporte-t-il régulièrement dans ses bagages des livres donnés par des Algériens à la BnF ou à l'IMA). Cela pourrait être développé.

Il a également indiqué qu'il existe une maison d'édition au Liban (la « maison de l'Occident musulman ») qui publie des livres arabes, mais dont le titre traduit en caractères latins est indiqué sur la couverture ; cela pourrait être fait dans l'autre sens, c'est-à-dire pour des livres français dont le titre serait traduit en arabe. Un site internet dans les deux langues pourrait recenser ces ouvrages.

Slimane Tounsi a rappelé qu'à chaque fois qu'il y a une crise politique, la production de certains livres augmente : les bibliothèques ne sont pas des îles, elles sont en plein dans la société. Par ailleurs, l'ignorance augmente le conflit : plus les bibliothèques sont ouvertes, moins il y a de conflit. Il faut avoir conscience de cette dimension politique du rôle des bibliothèques. Slimane Tounsi a appelé de ses vœux la création d'une association des « Bibliothécaires sans frontières ».

**Laure Lahaye** a toutefois tenu à dire que parfois, tout ce que l'on construit est détruit. La BnF a accueilli des directeurs de bibliothèques irakiennes suite à la destruction des bibliothèques en Irak et en particulier dans la capitale. Mais les représentants du MCC français étaient tout à fait opposés à ce que cette collaboration se prolonge par un accueil de bibliothécaires français en Irak, considérant que c'était trop risqué. Autre exemple : la BnF a pris des stagiaires chargés de faire des acquisitions pour la Bibliothèque nationale du Liban ; mais la guerre de l'été 2006 a balayé tous ces espoirs, et il a fallu repartir à zéro. Ghislaine Glasson Deschaumes a d'ailleurs remarqué que cette difficulté n'est pas propre aux bibliothèques : c'est le cas de tout travail qui se fait avec le monde arabe.

**Ghislaine Glasson Deschaumes** a repris le terme, utilisé par Mohamed El Yamani, de « banalisation » : elle a estimé que la banalisation de la littérature arabe pouvait être un horizon à

poursuivre. Le manque de visibilité des auteurs arabes est en effet lié à la place subalterne assignée par l'histoire au monde arabe, et la sortie de cette situation passe par la banalisation – une banalisation vertueuse.

Elle a par ailleurs interrogé les participants : dans leurs bibliothèques, organisent-ils l'offre en fonction des publics immigrés, ou en fonction d'un public généraliste ? Y a-t-il une spécification de l'offre ? Cette question relève de l'inscription des bibliothèques dans le territoire local.

**Laure Lahaye** a parlé de l'opération « Beyrouth-Marseille », organisée du côté français par le Centre international de poésie de Marseille. Il s'agit d'un échange, au cours duquel des auteurs français et libanais se sont rendus respectivement à Beyrouth et à Marseille, ont mis leur expérience par écrit et ont publié un livre. Cette opération visait non seulement à faire connaître la littérature arabe en France, mais aussi la littérature française au Liban.

**Mohamed El Yamani** a estimé que ce rapport est inégal : les auteurs français ou anglais sont très lus dans le monde arabe, car les lecteurs arabes lisent dans les langues originales, ce qui n'est pas le cas en France, où l'on ne lit qu'en français ou presque. C'est pourquoi la manifestation Les Belles étrangères est si importante : elle permet de connaître des littératures étrangères, dont les littératures arabes. Le public est très demandeur, et il n'est pas particulièrement immigré : il s'agit d'un public généraliste, curieux. Il faut penser aux moyens de mettre en place des manifestations comme celle-là, même à plus petite échelle, qui permettent aux écrivains de circuler partout en France, et de rencontrer le public de province, souvent plus demandeur que le public parisien, un peu « blasé ».

Pour **Renata Pannekoucke**, c'est lorsque l'on met en place une collection en langue d'origine que l'on commence à se poser réellement la question du public : pour qui met-on en place une telle collection ? Bien sûr, la question apparaît également pour d'autres fonds ; mais dans le cas d'un fonds en langue d'origine, elle devient plus aiguë, et l'on se préoccupe beaucoup plus du public précis. La solution est peut-être entre les deux : il faudrait travailler à la fois sur les traductions et sur les livres en langue d'origine, mettre en place des animations qui fassent le lien entre les deux, et entre les publics.

Elle a indiqué que le jour du séminaire était également organisée à la Bibliothèque municipale de Montreuil une « librairie malienne », dans le cadre de la Semaine malienne de la Ville de Montreuil, avec présentation des livres et des auteurs ; c'est une façon de promouvoir une culture particulière au sein de la bibliothèque.

**Jalila Bouhalfaya** a estimé que la question du public visé (généraliste ou particulier) ne recevait pas de solution exclusive. Il faut, dans une bibliothèque, s'efforcer de toucher le public généraliste, de le sensibiliser à la littérature étrangère, et en même temps de proposer une offre à un public qui accéderait à la littérature en langue d'origine. Les deux doivent aller de pair.

L'IMA a beaucoup de chance, puisque la bibliothèque a les moyens, humains (en termes de compétences) et techniques, de répondre à sa mission. Mais Jalila Bouhalfaya a voulu relativiser les choses : la mission principale de la bibliothèque de l'IMA est certes de proposer un accès à la production éditoriale arabe, en littérature et dans d'autres domaines. Mais les choses ne se sont pas faites sans écueils. Les obstacles ont été nombreux, notamment concernant les outils de traitement : pour pouvoir mettre en valeur des collections, encore faut-il les avoir traitées, agencées, classifiées, rangées, etc.

La bibliothèque de l'IMA, spécialisée sur le monde arabe dans un environnement français, a dû élaborer ses outils de travail. Le choix politique a été de faire de la langue arabe une langue de recherche et de travail au sein de la bibliothèque. Ce choix s'est répercuté sur les outils de travail de la bibliothèque, et l'a relativement isolée des structures environnantes. Elle a traité ses collections en arabe : un ouvrage en arabe est catalogué en arabe, indexé en arabe, alors que dans les structures voisines, c'est la translittération qui est pratiquée. Il devient dès lors impossible d'échanger des notices – sans parler du problème des logiciels.

La bibliothèque de l'IMA a décidé d'élaborer son propre cadre de classement, alors qu'il existe des

systèmes de classement en usage dans le monde entier, y compris dans le monde arabe : un système nouveau était nécessaire. En effet, l'islam, qui est la religion dominante du monde arabe, et fait l'objet d'une production éditoriale volumineuse, est absent de la classification Dewey ou de la classification décimale universelle, relégué dans un indice « Autres religions ». C'est ce qui a amené la bibliothèque de l'IMA à élaborer son propre cadre de classement.

Elle a également élaboré un thesaurus bilingue et bi-alphabétique, toujours dans l'idée de faire de l'arabe une langue de recherche. Quelle que soit la langue d'interrogation de la base de données par le lecteur, le système restitue la totalité des résultats, dans toutes les langues, en arabe comme dans les langues occidentales.

Un autre outil important, qui pose des problèmes techniques dans les bibliothèques, est l'établissement des vedettes auteur. La bibliothèque de l'IMA a un fichier d'autorités de plus de 12 000 notices d'auteurs et écrivains arabes, qui permet, quelles que soient la langue de recherche et la graphie (arabe ou latine) utilisées par le lecteur dans sa recherche, d'obtenir un résultat correct.

Concernant la mise en valeur des collections, Jalila Bouhalfaya a évoqué un partenariat qui contribue à une plus large diffusion des textes en arabe : la bibliothèque numérique de l'IMA, projet de numérisation mené avec la Bibliotheca Alexandrina, qui permet d'accéder à des textes en langues occidentales et en arabe sur les sites internet des deux bibliothèques. C'est pour elles une façon très importante de mettre en valeur leurs collections.

Enfin, d'ici quelques mois, la bibliothèque de l'IMA devrait avoir son catalogue sur internet, y compris les autorités arabes, et toutes les bibliothèques qui auront besoin d'importer des notices, catalographiques ou d'auteurs, pourront le faire gratuitement.

**Laurence Veysier** est revenue à la question du public. La Bibliothèque Couronnes a plus de trente ans, et a beaucoup évolué. Très tôt, une demande s'est exprimée de la part d'associations de quartier, qui a conduit la bibliothèque à créer des fonds en langues étrangères destinés à des communautés immigrées. Depuis, la population a changé, et de leur côté les bibliothécaires se sont trouvés face à la difficulté de maintenir des fonds en langues étrangères créés *ex nihilo* ; les acquisitions se sont orientées plutôt vers un fonds en français sur l'Afrique et le Maghreb. L'informatisation du réseau des bibliothèques s'est faite progressivement, et a entraîné une réflexion sur la politique documentaire, et la création de pôles de langue, c'est-à-dire des regroupements des fonds afin d'éviter la dispersion. La Bibliothèque Couronnes a continué d'acquérir des livres en français sur le monde arabe, et a intégré ce fonds au fonds français : il n'est plus présenté à part, l'objectif étant d'offrir à un public originaire d'Afrique et du Maghreb des ressources sur sa culture d'origine, mais aussi d'offrir à un public français ou d'autres origines la possibilité de s'intéresser à d'autres cultures. C'est l'esprit qui continue de régner à la bibliothèque, qui ne veut pas s'enfermer dans une spécialité.

La bibliothèque essaie aussi d'être à l'écoute de ses lecteurs : l'année dernière, un hommage à Mahmoud Darwich, proposé par un lecteur, a rassemblé beaucoup de gens. Il s'agit de ne pas enfermer le public dans l'idée qu'on s'en fait : la bibliothèque a commencé à acquérir des méthodes de français pour arabophones, car il a été constaté que des arabophones venaient à la bibliothèque, pas du tout pour lire en arabe, mais pour apprendre le français, ou lire des documents sur un sujet sans aucun rapport avec le monde arabe. Il faut être attentif à cela.

**Olga Andriyanova** est intervenue en tant que lectrice d'origine russe fréquentant les bibliothèques françaises depuis six ans, afin de mener ses recherches. Les chercheurs du monde entier trouvent dans ces bibliothèques des fonds sur des sujets rares. Elle a rappelé qu'il est possible d'accroître ces fonds grâce aux relations entretenues avec les institutions des pays du monde arabe : n'importe quelle bibliothèque peut obtenir un ouvrage du Sultanat d'Oman en contactant le Ministère de la Culture et du Patrimoine par le biais de son site internet... Mohamed El Yamani a toutefois rappelé que l'IMA accepte très peu de documents officiels, qui sont souvent des documents de propagande. Par ailleurs, la plupart des documents intéressants les chercheurs sont malheureusement en anglais.

**Ghislaine Glasson Deschaumes** a fait un point sur la question de la recherche. Il y a deux types de bibliothèques : les bibliothèques à vocation encyclopédique, comme la BnF, l'IMA, et dans une certaine mesure la BPI, qui ont un public de chercheurs, et les bibliothèques municipales et départementales, qui ont pour public les habitants – et habiter la bibliothèque, c'est une manière d'habiter la ville, de se relier aux autres dans un espace urbain.

Elle a retenu des interventions de Laurence Veyssier et de Renata Pannekoucke la nécessité de ne pas séparer les traductions et les œuvres en langue originale. Même si les lecteurs sont différents, il faut pouvoir faire se croiser ces lectorats, sous peine de produire du cloisonnement. En même temps, il ne faut pas présupposer les besoins des lecteurs : les lecteurs ne sont pas forcément là où on les attend, et la bibliothèque doit être prête à répondre à des besoins qui ne sont pas formatés selon des publics-types.

**Gabriel Calvez** a expliqué que, à Rennes, dans plusieurs bibliothèques, les services médiation prennent de l'importance, pour aller vers des thématiques précises et rencontrer des publics précis. Les bibliothèques de quartier continuent d'être généralistes, mais les services médiation travaillent à des spécialisations ou à des colorations particulières.

**Xavier North** a fait un état des lieux du multilinguisme en France dans le rapport aux bibliothèques. La France n'est plus dans une situation de religion d'une langue unique, idéal qui cachait d'ailleurs une réalité bien plus complexe, puisque depuis plusieurs siècles des dizaines de langues sont parlées sur le territoire français. Ce qui a beaucoup changé lors du dernier quart de siècle, et c'est un des effets de la mondialisation, c'est qu'au moins virtuellement, toutes les langues sont en contact avec toutes les langues. Cette transformation très rapide du paysage langagier s'est accompagnée pour la France d'une meilleure prise en compte de sa diversité linguistique. Xavier North en est l'exemple vivant, puisqu'il est Délégué général à la Langue française et aux Langues de France.

Par langues de France, on entend des langues parlées sur le territoire français depuis plusieurs générations, et qui ne sont les langues officielles d'aucun autre Etat : on englobe ainsi à la fois les langues régionales parlées sur le territoire métropolitain et les langues « non-territoriales », dont la plupart sont issues de flux migratoires, comme l'arabe dialectal maghrébin, le berbère, le yiddish, l'arménien occidental, etc. Après le français, l'arabe est la première langue de France en nombre de locuteurs : on estime (mais on manque de statistiques) à 3 ou 4 millions le nombre de locuteurs de variantes de l'arabe sur le territoire français. C'est un chiffre considérable, qu'il faut mettre en relation avec le nombre ridicule d'apprenants de l'arabe dans l'enseignement français, qui ne dépasse pas 7 000 apprenants. Cet écart scandaleux, selon Xavier North, explique en partie les problèmes d'intégration et de cohésion sociale que nous connaissons.

La prise en compte de cette diversité a progressé, mais elle ne va pas de soi. C'est pourquoi les initiatives comme celle de cette journée sont particulièrement légitimes et relèvent de l'intérêt général.

Enfin, Xavier North s'est dit assez frappé par le lien fait par de nombreux participants entre la présence d'un fonds arabe dans une bibliothèque et une vocation pédagogique. Il semblerait qu'offrir des textes arabes, en langue originale ou en traduction, ne soit pas une fin en soi, mais s'inscrive dans une démarche pédagogique d'apprentissage de l'arabe, ou de reconquête de sa langue maternelle : il a interrogé les participants sur cette impression.

**Abderrahim Afarki** a estimé qu'à la BPI du moins, l'apprentissage de la langue ne prend pas le dessus sur l'intérêt pour la littérature. Il a par ailleurs souligné le rôle des fournisseurs dans la constitution des fonds des bibliothèques : à la BPI par exemple, on ne constate pas la prédominance du Maghreb, pour la raison que le fournisseur de la bibliothèque est une librairie qui diffuse davantage les livres édités au Liban ou en Egypte qu'au Maghreb.

**Laurence Veyssier** a également rappelé que la structure du marché de l'édition dans le monde arabe est très complexe. Les foyers de production sont l'Egypte et le Liban, où les structures d'exportation sont meilleures qu'au Maghreb. Il est difficile d'obtenir certains livres si l'on ne va pas les chercher directement dans les salons du livre ou chez les éditeurs. La question des fournisseurs est importante.

**Sylvie Grange** a tiré quelques conclusions de cette journée de débats. Ce séminaire a permis de faire un premier partage de l'information, et il s'agit peut-être désormais de construire un échange sur l'impensé dont il a été question à maintes reprises, sur les présupposés des bibliothécaires, des politiques mises en œuvre dans les bibliothèques, des publics. Elle a estimé que le monde des bibliothèques a apporté beaucoup à celui des musées et du patrimoine en termes de prise en compte du public (alors que les musées ont tendance à survaloriser les fonds et les collections). Le partage des pratiques entre ces domaines est pertinent, que ce soit sur la question du public ou sur celle des fonds – les institutions patrimoniales se posent beaucoup de questions sur les logiques de choix, de tri.

Le groupe de travail sur le dialogue interculturel dans les institutions patrimoniales se tient à la disposition des participants, au cas où ils souhaiteraient poursuivre leur réflexion dans ce cadre élargi. Sylvie Grange a d'ailleurs invité les participants qui le souhaitent à rejoindre les débats organisés à Arles et Marseille les 27, 28 et 29 janvier 2010.

**Tayeb Ould Aroussi** a remercié tous les participants, et formulé le vœu que ces travaux soient poursuivis. Il a affirmé la disponibilité de la Bibliothèque de l'IMA pour répondre aux éventuelles sollicitations d'autres bibliothèques pour l'établissement de bibliographies d'ouvrages en arabe ou pour des conseils techniques, et indiqué qu'elle réfléchit activement à la mise en place de journées de formation.

**Ghislaine Glasson Deschaumes** a dégagé quelques éléments qui ont retenu son attention, tout en affirmant que la réflexion commencée lors de cette journée doit être approfondie et amplifiée à maints égards.

La présence des auteurs arabes dans les bibliothèques françaises se heurte à des problèmes techniques, qui reçoivent des solutions techniques. Les outils de traitement posent des difficultés importantes, soulignées par de nombreux intervenants. En même temps, ils recouvrent toujours des choix politiques, des décisions sur les priorités et les financements : que choisit-on de financer ? Comment faire une priorité d'un fonds qui, sur tout Paris, compte tout au plus 2 500 ouvrages ? Cependant les discussions ont permis de mettre en évidence que l'on est dans un processus en marche, qu'il y a des évolutions, et qu'elles demandent à être pensées et encouragées.

La question de la visibilité n'est pas seulement liée aux outils techniques, mais d'abord à des impensés. Il a été question du rapport historique de la France aux mondes arabes, au Maghreb, aux anciennes colonies ; le rapport d'une culture dominante à des cultures subalternes continue de travailler non seulement la perception que les lecteurs français ont de la hiérarchie entre les langues et entre les littératures, mais aussi la perception que les populations immigrées ont d'elles-mêmes. Les bibliothèques sont susceptibles de tendre un miroir valorisant à des publics qui se sentent (et sont en effet) exclus. Les bibliothèques ont une fonction de reconnaissance, dont elles doivent s'emparer.

Paradoxalement, cette reconnaissance passe par une banalisation de la langue, la littérature et la pensée arabes comme parties prenantes du paysage français.

Il n'y a pas de visibilité sans médiation, ou plutôt, pour Ghislaine Glasson Deschaumes, sans action : au-delà de la constitution des fonds et de l'organisation de l'offre, l'action dirigée vers les populations, visant à les amener à lire l'arabe ou les traductions, à entendre l'arabe (la nécessité d'entendre les langues dans les bibliothèques a été évoquée à plusieurs reprises : il faudra développer ce thème des bibliothèques sonores), permet la transmission. On ne peut pas penser les problématiques abordées sans une réflexion forte sur la transmission et ses conditions.

Ghislaine Glasson Deschaumes a identifié des besoins de nature comparative :

1. Le statut des auteurs arabes en France est-il si différent de celui des auteurs d'autres langues ? Il s'agirait de mettre toute la réflexion de cette journée en perspective avec des questionnements plus larges ; le groupe de recherche de la MRT peut accueillir une telle réflexion, ainsi que Sylvie Grange nous y a invité.

2. Il faudrait réfléchir plus spécifiquement sur la place des œuvres traduites et la manière dont elles sont abordées globalement par les bibliothèques (comme une composante de l'offre en français).

3. C'est aussi entre les pays qu'il faut comparer, sur le thème des rapports entre bibliothèques et territoires, sur celui des stratégies nationales... On peut se poser la question de la traduction dans les bibliothèques européennes, mais tout aussi bien dans les bibliothèques du monde arabe, ou en Turquie...

Cet horizon comparatif devrait accompagner les réflexions. Il importe en tout cas d'ouvrir un espace de recherche, dans la perspective de l'intérêt général. Et c'est donc sur la proposition d'un nouvel atelier de travail que

doit se clore cette belle journée d'étude.

## Le débat public : Quelle présence des auteurs arabes dans les bibliothèques en France ?

### Intervenants

**Tahar Bekri**, écrivain ;

**Albert Dichy**, directeur littéraire de l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine ;

**Xavier North**, délégué général à la langue française et aux langues de France, Ministère de la Culture et de la Communication ;

**Laurence Veyssier**, bibliothécaire, Bibliothèque Couronnes, Paris ;

**Ghislaine Glasson Deschaumes**, directrice de *Transeuropéennes*.

**Ghislaine Glasson Deschaumes**, qui a commencé par remercier l'Institut du Monde Arabe et le directeur de la Bibliothèque de l'IMA, Tayeb Ould Aroussi, pour leur accueil, a posé en ouverture du débat quelques questions. Pourquoi poser la question de la présence des auteurs arabes dans les bibliothèques françaises ? Il s'agit bien de *présence* : pas seulement au sens quantitatif du nombre d'auteurs arabes dans les bibliothèques, mais aussi au sens qualitatif : *quels* auteurs sont présents et *pourquoi* ? Pour quel public ? Cette présence (ou cette absence) s'adresse-t-elle à un public généraliste, ou à un public en particulier – le public immigré ? Quelle est la place des œuvres traduites ? Au fond, les bibliothèques s'intéressent-elles aux œuvres traduites ? Comment conçoivent-elles leurs politiques d'acquisition – car il s'agit bien de *politiques* ?

L'organisation de ce débat a un double ancrage : d'une part dans un travail de la Mission Recherche et Technologie du Ministère de la Culture et de la Communication, portant sur le dialogue interculturel et la réalité de la diversité des formes d'expression culturelle dans les institutions patrimoniales ; d'autre part, dans le travail engagé par *Transeuropéennes* sur le rapport entre bibliothèques et traduction, à partir du constat du déficit de traduction en Méditerranée (déficit de circulation des œuvres et des idées, déficit de compréhension des arrières-mondes que portent les langues). Devant ce constat, *Transeuropéennes* a développé le projet Traduire en Méditerranée, qui passe par un état des lieux des flux de traductions, avec des recommandations qui seront faites début 2011 ; par la formation d'ateliers de travail collectif et de formation des traducteurs ; par un travail sur la diffusion des œuvres traduites. C'est là qu'il y a un lien avec les bibliothèques : les bibliothèques sont par excellence des espaces publics, et pour créer du commun il importe d'avoir des espaces publics fonctionnant comme tels.

En novembre 2008, un travail a commencé à Marseille, avec deux niveaux de réflexion : un travail avec les bibliothèques en France sur la place des œuvres de la pensée et de l'imaginaire traduites de l'arabe dans les bibliothèques, et un travail plus général, au niveau euro-méditerranéen, avec de grandes bibliothèques qui voudraient s'investir dans la mise en lumière de la traduction pour la construction d'un espace commun.

Ghislaine Glasson Deschaumes a posé à Xavier North la question de la présence de *la* langue arabe et de son rapport avec les langues arabes, les dialectes maghrébins aujourd'hui considérés comme des langues de France.

**Xavier North** a rappelé que la fin du siècle dernier en France se caractérise sur le plan des politiques linguistiques par la prise en compte, au niveau institutionnel, pour la première fois dans l'histoire, de la diversité linguistique de ce pays ; la transformation en 1999 de la Délégation générale à la langue française en une Délégation générale à la langue française et aux langues de France en témoigne. Cette année-là, le gouvernement français de l'époque a signé la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires ; toutefois, le Conseil constitutionnel n'en a pas autorisé la ratification, au motif qu'elle

comportait des dispositions contraires à la Constitution.

Toujours est-il que, par un phénomène peut-être de compensation, le gouvernement de l'époque a décidé d'inscrire dans les structures mêmes des institutions la diversité linguistique ; c'est ainsi qu'est apparu le concept de « langue de France ». Concept très singulier, puisqu'il réunit les langues régionales et les langues non-territoriales, au nombre desquelles on compte les différents dialectes arabes maghrébins, le berbère, l'arménien occidental, le yiddish, le romani... On définit les langues de France par trois critères : ce ne sont pas du français, ce sont des langues parlées sur le territoire français de manière traditionnelle (c'est-à-dire depuis plus de deux générations), et ce ne sont les langues officielles d'aucun autre pays.

S'agissant de l'arabe, c'est là que les difficultés commencent, car ce qui a été reconnu comme langue de France, c'est l'arabe dialectal, parlé, et non l'arabe littéral, écrit. Cet écart est préoccupant, car l'on se trouve dans une situation où l'arabe dialectal est partout parlé et enseigné presque nulle part, tandis que l'arabe littéral est enseigné mais jamais parlé. C'est l'un des points auxquels on est confronté lorsque l'on parle de la présence de l'arabe dans les institutions patrimoniales ou les bibliothèques : il faut savoir de quel arabe on parle, et quelle place on accorde aux formes dialectales de l'arabe, parlées par 3 ou 4 millions de personnes sur le territoire métropolitain.

**Tahar Bekri** a estimé que si ce débat pouvait avoir lieu, c'est aussi parce que les écrivains arabes ou d'origine arabe se sont imposés depuis une trentaine d'années. Il n'était pas possible en 1975 de faire une thèse à la Sorbonne sur Kateb Yacine. Depuis, plusieurs auteurs arabes ont eu des prix Goncourt, sont entrés à l'Académie française, et se sont imposés sur le plan médiatique – moins toutefois que l'actualité du monde arabo-musulman qui trouble aujourd'hui nos écrans.

La présence des auteurs arabes dans les bibliothèques dépend d'abord de la passion et de la conviction des bibliothécaires, qui travaillent parfois en partenariat avec des associations ouvertes sur le monde, et rend le travail des bibliothèques plus pertinent. Par ailleurs, les bibliothèques, ce sont aussi les centres de documentation dans les collèges et les lycées, et les bibliothèques universitaires. Or il faut que les personnels de ces bibliothèques soient formés afin d'assurer la présence des auteurs arabes : la bibliothèque est un savoir, même s'il s'agit d'une passion. A l'Université de Nanterre, il y a quelques années, des ouvrages de langue arabe avaient été commandés, mais personne, parmi le personnel de la bibliothèque, ne connaissait l'arabe, et ce sont les enseignants qui ont dû s'occuper de rédiger les fiches des ouvrages. L'enthousiasme et la disponibilité doivent s'accompagner des compétences requises par le traitement de livres en arabe. En province, ce manque de formation est parfois encore accru.

La bibliothèque, c'est aussi de la pédagogie, et il est arrivé à Tahar Bekri d'intervenir au niveau des rectorats ou des académies afin de former et d'informer par des travaux bibliographiques, d'initier les personnels. Il y a une faille dans la formation y compris des personnes qui étudient la langue française ou la littérature comparée : il y a très peu d'universités où l'on parle des écrits des Maghrébins de langue française. Dans les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), les rectorats et les académies, il y a tout un travail de pédagogie à faire. Des spécialistes doivent jouer un rôle de conseillers auprès de ces instances et auprès des bibliothèques, pour les aider à faire un choix parmi l'abondante production éditoriale, mais aussi un tri afin d'éviter, par exemple, l'achat de livres prônant l'intégrisme ou l'antisémitisme... Il faut en passer par là afin que le travail dans les bibliothèques soit réellement profitable aux citoyens français ; il importe donc de conjuguer les efforts du Ministère, des spécialistes, des professionnels, etc. C'est l'affaire de tous.

Tahar Bekri a rappelé qu'à l'époque abbasside, le calife envoyait des espions afin de voir si les pays voisins ne possédaient pas un manuscrit que les Arabes ignoraient ; il est arrivé qu'il échange un manuscrit qu'il ne possédait pas contre mille prisonniers ! C'est dire l'importance de la culture écrite dans le monde arabe – Tahar Bekri s'est dit d'accord avec l'insistance de Xavier North sur les problématiques de l'oralité, mais a affirmé la primauté de l'écrit. Les Arabes se décrivent comme des « gens du Livre ». La culture de l'écrit comporte l'idée que les livres sont un trésor qu'il faut préserver ; le fait culturel dans le monde arabe passe largement par le livre.

**Albert Dichy** s'est arrêté sur la difficulté qu'il y a à définir ce que c'est qu'un auteur arabe. Cette difficulté ne relève pas d'un manque ou d'un défaut, mais plutôt d'une richesse, d'une création qui ne se

laisse pas facilement enfermer dans un cadre nationaliste ou idéologique. Qu'est-ce qu'un auteur arabe ? Est-ce un auteur qui a la nationalité d'un pays arabe, qui vient d'un pays arabe, qui vit dans un pays arabe ? Est-ce un auteur qui parle arabe ? Un auteur dont la culture est arabe ? Ou tout simplement un écrivain qui se revendique arabe ? Aucune de ces définitions, qui sont pourtant suffisantes pour la plupart des autres pays, n'est adéquate dans le cas des « auteurs arabes ». La France aurait du mal à considérer comme français un auteur qui n'écrit pas en français. Le monde arabe est infiniment plus complexe et multiple, pour des raisons historiques, politiques, linguistiques. Si l'on retient le critère de la nationalité, on est obligé d'exclure de la définition des auteurs arabes les écrivains émigrés ou en exil hors de leur pays. Si l'on retient le critère de la langue arabe utilisée comme langue d'écriture par l'auteur, on exclut des auteurs comme Kateb Yacine ou Mohammed Dib.

La question de la langue est cruciale. *Le Prophète*, le plus célèbre ouvrage du plus célèbre écrivain libanais, Khalil Gibran, a été écrit en anglais. Le plus grand poète libanais du XX<sup>ème</sup> siècle, Georges Schehadé, a écrit en français. L'un des plus grands historiens du monde arabe, Albert Hourani, d'origine libanaise, est né en Angleterre et a écrit en anglais ; son ouvrage *The History of Arab People* est un ouvrage fondamental pour l'appréhension du monde arabe par lui-même : peut-on ne pas le considérer comme un auteur arabe ? Wajdi Mouawad a quitté le Liban à l'âge de 9 ans, pendant la guerre civile, et a perdu l'usage de la langue arabe, mais toute son œuvre est hantée par la guerre civile : cet auteur, dont les Français ont beaucoup de mal à prononcer le nom, peut-il ne pas être considéré comme un auteur libanais ?

Chacune des définitions possibles aboutit à exclure certains auteurs. La situation est donc infiniment complexe – sans parler du cas des minorités, de la question berbère, de ceux qui se revendiquent Libanais mais non Arabes, etc. Est donc arabe celui qui se dit arabe, comme l'on dit souvent « Est juif celui qui se dit juif ». Pourtant là encore ce n'est pas si simple, car même quelqu'un qui ne se revendique pas arabe est arabe au sens où, par son déni, il exprime un embarras identitaire propre à son pays et dit par là quelque chose de son pays. Ce n'est pas parce que l'on dit qu'on n'est pas arabe qu'on ne l'est pas. Il faut donc tenir ouverte la question de l'arabité, et se garder de la rabattre sur l'un ou l'autre aspect.

Albert Dichy a évoqué la question de l'archive, qui arrive tout de suite dans son rapport aux bibliothèques – la façon dont l'archive joue par rapport au livre est fondamentale. Les archives de Kateb Yacine ont mis l'IMEC face à toutes sortes de questions difficiles. Le traitement de son œuvre, l'archivage, l'inventaire posaient des questions techniques, car Yacine ne savait écrire l'arabe qu'en caractères latins : il laisse donc des pièces de théâtre écrites en arabe dialectal en caractères latins. Il laisse également des manuscrits où trois langues se chevauchent, le français, l'arabe et le berbère. Il faut dès lors trouver des solutions techniques à la description de certains manuscrits.

L'IMEC s'est demandé s'il fallait créer des départements, comme le Département des manuscrits orientaux à la BnF. Il a été décidé de ne pas le faire, et de maintenir seulement la notion d'auteur, neutre, sans qualification particulière, pour intégrer des auteurs sans les cantonner à tel ou tel champ, pas même à un champ linguistique. Pourtant, l'IMEC est aujourd'hui confrontée pour la première fois à l'accueil d'un fonds d'archives d'un auteur majeur du monde arabe, et se pose la question de la langue des instruments de recherche. Va-t-on les établir en français, alors que cet auteur a écrit toute son œuvre en arabe ? Ou en arabe, alors que l'on accueille ces archives dans un institut français, au sein d'un contexte français ? Il faut bien sûr le faire dans les deux langues, ce qui pose des problèmes techniques – puisqu'avec l'informatisation, on est toujours au bord de l'impossibilité technique de réaliser ce que l'on voudrait réaliser.

Le rapport de l'archive au livre pose aussi un problème politique. Autant le livre doit circuler, être traduit et transporté, autant l'archive fait partie du patrimoine d'un pays. Cela ne pose pas tellement de problèmes dans le cas des archives d'un auteur anglais, car la France n'entretient pas avec l'Angleterre de rapports aussi conflictuels qu'avec le monde arabe. Dans le cas d'un auteur arabe ou africain, il faut prendre garde à ne pas déposséder un pays de ce qui fait son patrimoine. L'IMEC a reçu les archives d'Hampâté Bâ, qui a recueilli les contes oraux de l'Afrique de l'Ouest et dont l'œuvre constitue un ensemble de toute première importance pour la culture de cette région. Il fallait assurer des conditions de sauvegarde qui ne sont pas assurées au Mali, par exemple, mais en faisant très attention à ne pas s'arroger ce patrimoine. L'IMEC a donc décidé de ne faire usage que de contrats de dépôt pour l'ensemble de ces fonds : ils ne lui appartiennent pas, il prend simplement en charge leur traitement et en assume le coût. Le fait que la France est dans une position économique forte vis-à-vis de l'Afrique ne doit pas faire oublier à une institution comme l'IMEC qu'elle n'assure qu'une fonction de gardiennage : elle garde des archives, qu'elle traite avec l'argent de l'Etat français mais en sachant qu'elles peuvent repartir ailleurs. C'est une politique d'hospitalité,

qui répond aussi à un devoir d'hospitalité : lorsque l'IMEC se voit proposer des archives, il n'a pas le droit de les refuser. L'accueil des archives est la mission culturelle que cet organisme assume : un auteur qui propose ses archives le fait souvent pour des raisons politiques (la peur que dans son propre pays elles ne soient dispersées, ou subissent une mainmise idéologique), et l'IMEC doit répondre à cette attente.

Il faut penser l'IMEC comme une structure de médiation, plutôt que comme une forteresse. Or, les bibliothèques ont une tendance naturelle à se penser comme des forteresses, car elles doivent garder et protéger les livres qui y sont déposés. Mais il faut parvenir à dépasser la pensée de la forteresse, et faire des bibliothèques des plateformes de médiation.

**Laurence Veyssier** a tenté de répondre à la question de savoir comment, dans sa bibliothèque, elle parvient à tenir ouverte la question de l'arabité, et comment se traduit la polysémie de l'expression arabe dans la Bibliothèque Couronnes. Elle a rappelé qu'un numéro remarquable de la revue *Qantara* sur la diaspora arabe montre les liens complexes qui unissent des auteurs arabes à leurs pays d'accueil ou d'exil ainsi qu'à leur nouvelle langue d'écriture.

La Bibliothèque Couronnes, dans le XX<sup>ème</sup> arrondissement, avait développé quelques fonds dans des langues étrangères, à la demande d'associations, dans les années 1980 ; depuis, la population du quartier a changé, les besoins aussi, et les bibliothécaires se sont rendu compte qu'il n'était pas facile de gérer des fonds en langue étrangère. La bibliothèque a un peu modifié sa politique et a développé un fonds en français sur le Maghreb, plutôt axé sur les littératures, et un fonds en français sur l'Afrique, suivant ainsi l'évolution du quartier. Le fonds en arabe a subsisté, mais vieilli. Quand les bibliothèques du réseau de la ville se sont informatisées, elles ont commencé à penser une politique documentaire. Il y a alors eu une réorganisation des fonds de langue, et la création de huit pôles de langues. Couronnes, qui était la seule à avoir un fonds d'ouvrages pour adultes en arabe, est devenue un pôle de langue arabe. Mais ce fonds de quelque 250 ouvrages n'était pas digne d'une bibliothèque municipale dans une métropole telle que Paris. En revanche, le fonds en français sur le monde arabe avait prospéré, il était connu des usagers et consulté.

La bibliothèque a obtenu un crédit pour développer le fonds en arabe. Laurence Veyssier s'est vue confier la mission de développer un fonds de littérature. Le fonds en français sur le monde arabe contient aujourd'hui environ 2 500 livres, dont un tiers de romans ; les auteurs arabes se trouvent plutôt dans ce tiers de romans, car parmi les livres en français sur le monde arabe, la plupart ont été écrits en français ou en anglais. Aujourd'hui, la bibliothèque connaît un problème de place : pour accueillir les nouveaux ouvrages, elle doit retirer des livres de ses collections – il existe heureusement la ressource d'une réserve centrale commune aux bibliothèques du réseau, mais on sait que lorsque les livres partent à la réserve, ils sont moins visibles.

Quand des traductions sont acquises, si la bibliothèque ne possède pas l'original arabe, elle essaie de l'acheter. Mais il est plus difficile de se procurer un livre qui a déjà quelques années d'existence qu'un livre qui vient d'être publié. Les traductions sont l'une des principales sources pour découvrir des auteurs que la bibliothèque ne possède pas encore, qu'il s'agisse de traductions vers le français ou vers l'anglais – les traductions de l'Université américaine du Caire, notamment, permettent de repérer de nombreux auteurs.

**Tahar Bekri** est revenu, à la suite d'Albert Dichy, sur la question de savoir ce qu'est un auteur arabe. Pas plus que ce dernier, il n'a su répondre à cette question, mais il a affirmé que la bibliothèque est un espace de liberté, et non pas d'exclusion. Un auteur d'origine arabe qui écrit en français est un auteur arabe, à moins qu'il ne veuille pas l'être. Henri Michaux, qui était belge, refusait catégoriquement de figurer dans une anthologie belge... Les auteurs qui veulent être hors de la sphère du monde arabe ont le droit de l'être. Anton Shammas est un auteur palestinien qui écrit en hébreu – à moins qu'il ne veuille être considéré exclusivement comme un auteur israélien. La bibliothèque est un espace qui doit accueillir la transeuropéanité, la transmondialité, la transmigration propres au monde contemporain. L'un des auteurs hollandais les plus importants aujourd'hui est d'origine marocaine ; un auteur de théâtre tunisien connu est d'origine suédoise. L'espace de la bibliothèque est l'espace de la liberté, et doit non seulement échapper à la censure en cours dans certains pays, mais aussi permettre le passage des langues, des mémoires, des cultures, des itinéraires et des parcours humains. Le travail de bibliothécaire offre certainement des subtilités qui permettent de classer les auteurs en respectant leurs multiples facettes, leur appartenance

linguistique aussi bien que nationale, les genres multiples dont leur œuvre peut relever, etc. Il n'y a pas de clivage à opérer.

La bibliothèque peut et doit permettre la connaissance des réalités du monde contemporain, par exemple le fait que le monde arabe comprend aussi les Kurdes, les Berbères, etc. Ou encore le fait qu'un poète vivant en Allemagne peut écrire à la fois en kurde et en arabe. Ce sont de nouvelles réalités, dont la bibliothèque doit restituer la complexité. Elle doit aussi s'interroger sur le monde musulman : l'actualité est aussi faite d'écrits d'auteurs arabes sur le fondamentalisme, sur l'islam.

**Ghislaine Glasson Deschaumes** a posé la question suivante : les conditions sont-elles réunies pour qu'une présence polymorphe des auteurs arabes soit possible ? Cette présence, notamment en termes de traduction, est-elle suffisante ? Ce qu'on traduit reflète-t-il la réalité de la production des auteurs arabes, dans le domaine de l'imaginaire comme dans celui des sciences humaines et sociales ?

En outre, est-il bien certain qu'il n'y a pas des clivages dans les bibliothèques ? C'est peut-être à partir des clivages existants que l'on peut penser la question de la présence.

**Xavier North** a rappelé quelques données factuelles s'agissant de la circulation des œuvres et des idées entre les deux rives de la Méditerranée. On ne peut pas ne pas constater qu'il y a un fossé abyssal : si l'on prend dans leur totalité les flux de traduction, on constate que l'on traduit très peu à partir de l'arabe. 40% des ouvrages traduits dans le monde le sont à partir de l'anglais. Ce pourcentage tombe à 10 ou 12% s'agissant de trois langues : le français, l'allemand et le russe. Le pourcentage d'ouvrages traduits à partir de l'arabe est inférieur à 1%. On traduit donc, tous flux de traduction confondus, dix fois plus à partir du français qu'à partir de l'arabe. C'est d'autant plus surprenant lorsque l'on songe à l'âge d'or des XII-XIV<sup>ème</sup> siècles et au flux continu de traductions de l'arabe vers le latin qui avait cours à cette époque : tout le monde sait que c'est par des traductions de l'arabe vers le latin que l'Europe a connu l'algèbre ! S'agissant des flux de traduction vers l'arabe : on ne traduit aujourd'hui pas beaucoup plus de 300 ouvrages par an, alors que le nombre d'ouvrages traduits vers le français est de 5 à 6 000. On traduit donc vingt fois plus vers le français que vers l'arabe.

Cette situation, qu'on ne peut pas ne pas qualifier de déficit, et que Xavier North estime extrêmement préoccupante, ne suffit pas à elle seule à expliquer le dialogue conflictuel des cultures, mais a une part de responsabilité ; elle s'explique elle-même par une autre donnée préoccupante, la faiblesse de la production éditoriale du monde arabe. Les 22 pays arabes réunis publient chaque année moins d'œuvres littéraires et artistiques que la seule Turquie – et le livre religieux représente près de 20% des titres publiés dans le monde arabe. Dans leur brutalité, ces données illustrent l'ampleur du chemin à parcourir. C'est en partie un paysage de ruines, sur lequel il faut construire la bibliothèque du XXI<sup>ème</sup> siècle.

**Ghislaine Glasson Deschaumes** a ajouté qu'en France sont traduits beaucoup de livres de littérature, y compris de littérature très contemporaine ; Sindbad et Actes Sud sont en tête de ce mouvement de traduction littéraire. Mais, comme le rappelait Farouk Mardam-Bey dans un colloque à l'IMA, le déficit porte sur la production en sciences humaines et sociales, sur les essais, sur la pensée critique. Même dans un pays comme la France, qui publie relativement plus de traductions de l'arabe vers le français que d'autres pays, un pan entier du savoir est laissé de côté. Dans la journée d'étude précédant ce débat, Christiane Garnero Morena a témoigné de l'absence totale, en architecture, des auteurs arabes dans les bibliothèques françaises spécialisées dans ce domaine, alors qu'il existe de remarquables urbanistes et architectes dans le monde arabe, qui sont dans une complète invisibilité.

**Laurence Veysier** a tenté de faire voir comment une bibliothèque peut éviter les clivages. Elle a expliqué qu'à la Bibliothèque Couronnes, le choix a été fait de ne pas séparer le fonds en français sur le monde arabe du reste du fonds. Les romans, les nouvelles traduits de l'arabe sont classés avec les autres ouvrages de littérature en français, mais ils se distinguent par une étiquette de couleur différente. Le fonds n'a pas été classé à part, dans l'idée qu'il doit être accessible à tout le public, et non réservé à la population

d'origine immigrée : n'importe qui doit pouvoir tomber sur un ouvrage de ce fonds sur le monde arabe en parcourant le fonds français. Le fonds en langue arabe, lui, a tout de même été rangé à part, mais pour des raisons de place, et non pour le cacher.

Certains bibliothécaires – et bien d'autres – qui parlent de « langue d'immigration » : Laurence Veyssier a exprimé son désaccord vis-à-vis d'une telle expression, très stigmatisante. L'arabe comme le chinois sont des langues de culture, et c'est comme telles qu'il faut les mettre en valeur.

Pour **Xavier North**, cette remarque fondamentale permet de sortir par le haut du débat sur la catégorisation. La question de savoir ce qu'est un écrivain arabe est complexe et légitime ; mais qu'est-ce qu'un écrivain français, et qu'est-ce qu'un écrivain francophone ? Il y a deux ans, ce débat a été porté dans la presse à l'occasion du festival des Francophonies, certains auteurs se plaignant à très juste titre d'être enfermés dans le « ghetto francophone ». Beaucoup de libraires faisaient et font encore la distinction entre écrivains français et écrivains francophones : les écrivains francophones, ce sont « les autres » - « la francophonie est comme l'enfer chez Sartre : ce sont les autres », a ironisé Xavier North – comme si les Français n'étaient pas francophones. En revanche, il est légitime de parler d'écrivains de langue française, comme il est légitime de parler d'écrivains de langue arabe, étant entendu qu'un écrivain de langue arabe ou française peut changer de langue au cours de son existence, ou jongler entre plusieurs langues selon les œuvres qu'il produit. Mais il ne faut pas cesser de rappeler que ces langues sont d'abord des langues de culture, et qu'il faut les considérer dans leur fécondité, dans leur rapport à l'œuvre.

A la question de savoir si la présence des auteurs arabes dans les bibliothèques françaises lui paraît en phase avec la fécondité potentielle de l'arabe, **Tahar Bekri** a répondu qu'il y a des différences énormes entre bibliothèques, qui dépendent, il l'a répété, de la passion des bibliothécaires. Il y a un déséquilibre, parfois des failles. Mais c'est aussi l'affaire des citoyens, des associations, de la demande : s'ils veulent que les bibliothèques déjouent les préjugés médiatiques, les lecteurs doivent être des acteurs de leur bibliothèque, et jouer un rôle de sollicitation, de conseil, d'orientation de la politique d'acquisition.

Sur la question de la présence dans la vie culturelle des auteurs arabes, **Albert Dichy** a fait remarquer qu'il y a eu au niveau de l'édition un énorme progrès, notamment grâce à l'entreprise de Sindbad (aujourd'hui Actes Sud), qui a mené une politique systématique et pensée de traduction des auteurs arabes – bien qu'au contraire certaines maisons d'édition, comme les éditions du Seuil, aient relâché leurs efforts après des années de politique éditoriale sérieuse. Le danger, c'est que quelques collections marquent un domaine et provoquent un recul des autres maisons d'édition sur ce domaine. Quoi qu'il en soit, on observe depuis plusieurs années déjà un foisonnement d'activités et de livres autour du monde arabe, et une présence nettement accrue, même si elle n'est pas suffisante.

La parole a été donnée à la salle, qui a pu faire des remarques et poser des questions.

*(Laure Lahaye) Parler de la vigilance dont devraient faire preuve les bibliothécaires face aux acquisitions arabes, susceptibles d'être fondamentalistes ou antisémites, ne relève-t-il pas du terrorisme intellectuel qui assimile la dénonciation de l'occupation israélienne à de l'antisémitisme, et du climat hostile à l'islam qui imprègne aujourd'hui un certain pan de la société française ?*

**Ghislaine Glasson Deschaumes** a estimé que cette question est au fond celle de la présence du politique dans les bibliothèques : les événements contemporains de la région méditerranéenne et du Proche-Orient (mais pas seulement), travaillent aujourd'hui les bibliothèques comme elles travaillent la société, elle-même en prise sur les questions du monde.

**(Laure Lahaye)** a rappelé à ce sujet que Mahmoud Darwich a d'abord été catalogué à la BnF sous le code nationalité « Pa » – ce qui, au lieu de signifier, comme le pensait le bibliothécaire, « Palestine », a fait de Mahmoud Darwich un auteur du Panama ! Le code nationalité « Palestine » n'existe tout simplement pas – le personnel de la BnF a toutefois fini par obtenir le code « Ps ». Les questions de classement sont aussi des questions politiques.

**Tahar Bekri** a tenu à redire la nécessité, pour les bibliothécaires, d'être vigilants. Leur travail n'est pas pur de débats politiques, dont tous les citoyens doivent s'emparer et face auxquels tout le monde doit faire preuve de lucidité. Mais l'existence d'ouvrages fondamentalistes, ou orientés idéologiquement, est une réalité ; il ne faut pas les interdire, mais veiller au sens que peut produire leur présence dans une bibliothèque. Il faut avoir les moyens intellectuels d'aborder certains ouvrages, et le public d'une bibliothèque ne les a pas toujours : le bibliothécaire ne doit pas se retrouver sans le savoir en position d'encourager des idées extrémistes.

La question de la modernité arabe vit une vraie crise, à cause du salafisme et de l'intégrisme; c'est un moment très difficile pour les intellectuels arabes, qui assistent à une régression. Tahar Bekri a défini sa position d'intellectuel conscient des réalités actuelles (comme l'occupation de la Palestine), comme celle d'un témoin vigilant de la vérité, d'un témoin libre de la vérité. La bibliothèque est un espace de liberté qui doit permettre à chacun de se dégager de toutes les formes d'assignation.

**(Mohamed El Yamani)** Il est vrai que le tableau de la traduction dans le monde arabe n'est pas rose, mais il faut rappeler que les Arabes lisent les langues étrangères, ce qui n'est pas le cas des Français. Dans le monde arabe, tout le monde a lu Sartre ou Camus en français ; c'est vrai aussi pour des oeuvres de la littérature mondiale, lues en français à défaut d'une traduction en arabe, comme celles de Dostoïevski. En sens inverse, des essayistes qui publiaient d'abord des livres en français n'ont plus jamais été traduits lorsqu'ils se sont mis à écrire en arabe.

**Xavier North** est tombé tout à fait d'accord avec cette remarque, qui incite à poser la question des compétences linguistiques : si on lit Camus en français, c'est qu'on parle le français. On estime à quelque 20% dans le système scolaire secondaire, tous pays arabes confondus, le pourcentage d'élèves qui apprennent le français ; alors que le pourcentage d'élèves qui apprennent l'arabe dans l'espace francophone est inférieur à 1%. La compétence linguistique est plutôt de l'autre côté de la Méditerranée, illustrant bien le rapport de force qui existe entre les langues.

**(Mohamed El Yamani)** La question politique ne peut pas être évacuée, parce que de toutes les façons, un Marocain qui apprend le français est valorisé, tandis qu'un Français d'origine arabe ne veut pas apprendre une langue dans laquelle il sera constamment dévalorisé.

**Xavier North** a ajouté que les situations de bilinguisme illustrent parfaitement les rapports de force entre les langues : un berbérophone qui parle l'arabe est toujours de première langue berbère et de langue apprise arabe ; un bilingue arabe-français est presque toujours de première langue arabe et de seconde langue française, de même qu'un bilingue français-anglais est presque toujours de première langue française et de langue apprise anglaise. On apprend toujours la langue du plus fort, celle qui permet l'ascension sociale, etc. Il n'y a pas à avoir de vision angélique du rapport entre les langues.

**Laurence Veyssier** a estimé pour conclure que la Bibliothèque Couronnes est bel et bien un lieu de liberté et d'échange. Elle a tenu à préciser que les achats de la bibliothèque pour le fonds en arabe ont aussi porté sur des traductions vers l'arabe, comme le livre écrit en français *Adieu, Babylone* de Naïm Kattan, juif irakien et canadien. Constituer un fonds en arabe, c'est constituer un fonds en langue arabe en tant que langue de culture.

**Xavier North** a cité en conclusion un passage des *Mémoires d'Hadrien*, où Marguerite Yourcenar fait dire à Hadrien que fonder des bibliothèques, c'est comme construire des greniers à blé : « c'est amasser des réserves contre un hiver de l'esprit qu'à certains signes, malgré moi je vois venir ».

**Tahar Bekri** s'est référé à la religion musulmane : on dit dans l'islam que « celui qui m'apprend une lettre m'ouvre un bras dans le paradis ».

**Albert Dichy** a signalé en cette fin de débat quelques signes encourageants : au Maroc, une institution est en train de se créer pour recueillir les archives d'auteurs contemporains. C'est une initiative capitale, prise dans l'urgence après le fait traumatique de la vente des archives de Mohamed Choukri, page par page, par des membres de sa famille. La création de cette institution, en partenariat avec la nouvelle Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc – l'une des plus belles bibliothèques du monde arabe – est une très bonne nouvelle.

**Ghislaine Glasson Deschaumes** a enfin repris l'insistance de Tahar Bekri sur l'interaction entre les bibliothèques et leurs lecteurs, leurs publics. On a tendance à penser que la bibliothèque est seulement faite par les bibliothécaires et par des instances qui décideraient au sommet (collectivité territoriale, Ministère, Direction du livre...). Au contraire, les publics, les citoyens ont un rôle à jouer, pas seulement en tant que demandeurs, mais en tant que préconiseurs, en faisant des recommandations. Renouveler la question de la présence des auteurs arabes dans les bibliothèques françaises, c'est aussi la repenser à partir de la question citoyenne, et pas seulement institutionnelle.

*Compte-rendu :  
Hélène Bouchardeau,  
décembre 2009.*